



Investing in rural people

Comité exécutif

Rapport du président

Prêt proposé

Royaume hachémite de Jordanie

Programme de croissance économique et d'emploi en milieu rural (REGEP-UP)

Identifiant du projet : 2000005157

Document : EB 2025/LOT/P.10

Date : 31 octobre 2025

Distribution : publique

Original : anglais

POUR : APPROBATION

Action : Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation figurant au paragraphe 56.

Questions techniques :

Naoufel Telahigue

Directeur régional
Division du Proche-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Europe
Courriel : n.telahigue@ifad.org

Vrej Jijyan

Directeur national
Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe Courriel :
v.jijyan@ifad.org

Fonds international de développement agricole – www.ifad.org

Sommaire

Carte de la zone couverte par le programme	ii
Résumé du financement	iii
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements tirés	2
II. Description du programme	2
A. Objectifs, zone géographique d'intervention et groupes cibles	2
B. Composantes, résultats et activités	2
C. Théorie du changement	3
D. Alignement, appropriation et partenariats	3
E. Coûts, avantages et financement	4
III. Gestion des risques	7
A. Risques et mesures d'atténuation	7
B. Catégorie environnementale et sociale	8
C. Classification des risques climatiques	8
D. Viabilité de la dette	8
IV. Mise en œuvre	9
A. Cadre organisationnel	9
B. Planification, suivi et évaluation, apprentissage, gestion des connaissances et communication	10
C. Plans de mise en œuvre	11
V. Instruments juridiques et autorité	11
VI. Recommandation	11

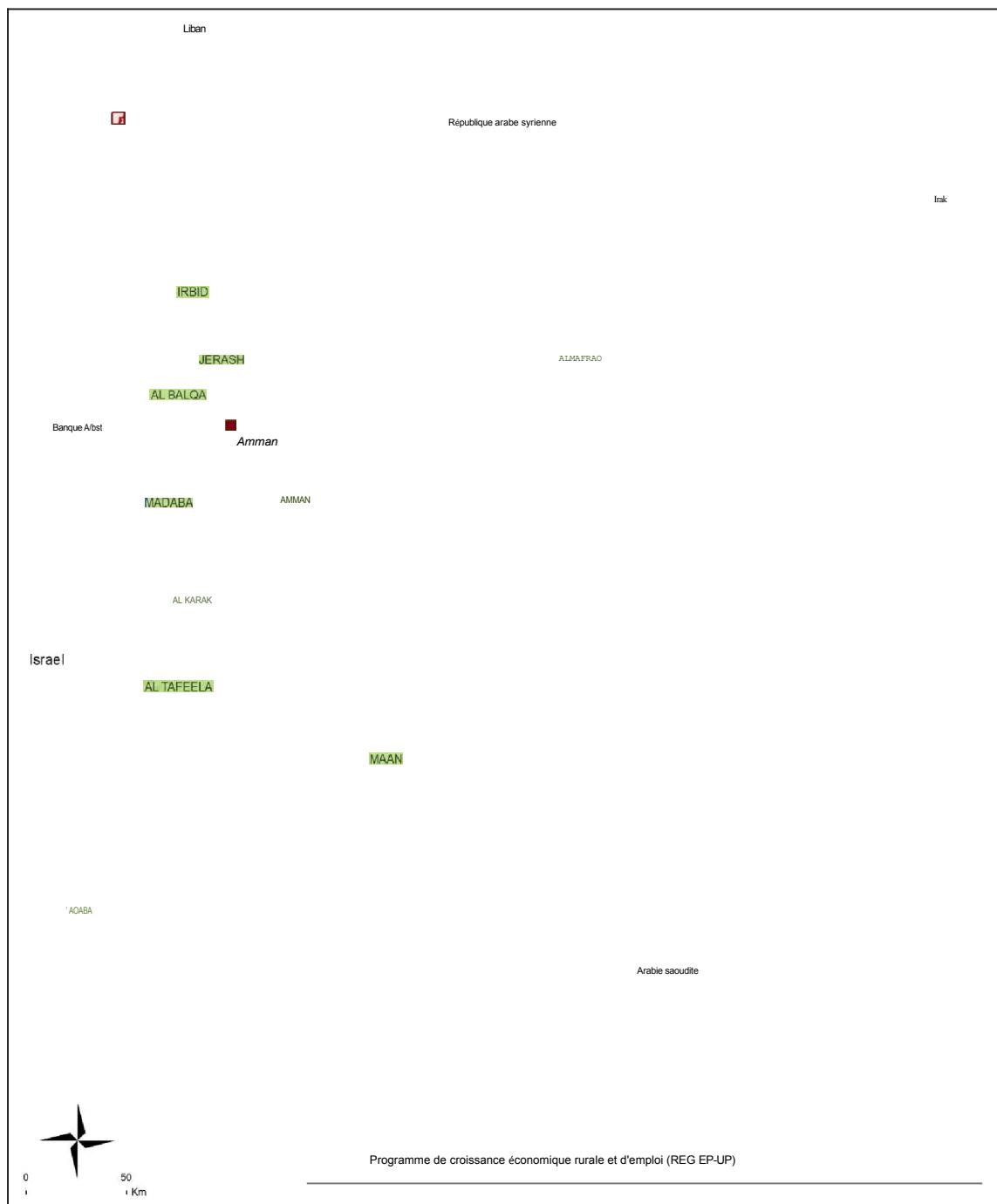
Appendices

I. Accord de financement négocié
II. Cadre logique
III. Matrice intégrée des risques du programme

Équipe chargée de la mise en œuvre du programme

Directeur régional :	Naoufel Telahigue
Directeur national/Responsable du programme national :	Vrej Jijyan
Responsable technique :	Nadhem Mtimet
Responsable financier :	Aziz Al-Athwari
Spécialiste du climat et de l'environnement :	Waleed Ali
Responsable juridique :	Mavundla Mhlambi

Carte de la zone couverte par le programme



Les appellations employées et la présentation des données dans cette carte n'impliquent aucune prise de position de la part du FIDA quant à la délimitation des frontières ou des limites territoriales, ou à l'autorité qui en est responsable.

Carte du FIDA compilée par le FIDA | 22-07-2025

Programme de croissance économique rurale et d'emploi (REG EP-UP)

Résumé du financement

Institution initiatrice :	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire :	Jordanie
Agence d'exécution :	Jordan Enterprise Development Corporation
Coût total du programme :	41,786 millions d'euros
Prêt du FIDA n° 1 dans le cadre du système d'allocation basé sur la performance (PBAS) :	4,288 millions d'euros (équivalent à 5 millions de dollars américains)
Prêt n° 2 du FIDA au titre du mécanisme d'accès aux ressources empruntées (BRAM) :	8,577 millions d'euros (équivalent à 10 millions de dollars américains)
Conditions du prêt du FIDA :	Conditions ordinaires
Cofinancier :	Société de crédit agricole
Montant du cofinancement	10,177 millions d'euros
Cofinancier :	Banque islamique de développement
Montant du cofinancement :	9,165 millions d'euros
Contribution de l'emprunteur/bénéficiaire :	0,511 million d'euros
Contribution des bénéficiaires :	5,637 millions d'euros
Montant du financement climatique du FIDA :	7,54 millions d'euros (dont 0,69 million d'euros au titre du financement complémentaire pour le climat)
Institution partenaire :	FIDA

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. Le Royaume hachémite de Jordanie est un pays stable dans une région fragile, mais il est confronté à une grave pénurie d'eau et aux effets du changement climatique, qui nuisent à l'agriculture rurale. Le taux de pauvreté a atteint 24,1 %, 35 % de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté en raison du chômage et de la hausse des coûts. Bien que l'agriculture n'emploie que 2,5 % de la main-d'œuvre, elle reste vitale pour les moyens de subsistance des populations rurales et des réfugiés, dont beaucoup dépendent de l'agriculture. Les petits exploitants, qui pratiquent principalement l'agriculture pluviale, sont très vulnérables et connaissent des niveaux de pauvreté inégaux, dépendant souvent de l'agriculture pour leur subsistance et leurs revenus complémentaires.
2. Le secteur agricole souffre d'un sous-investissement et de politiques fragmentées. Les subventions à l'irrigation favorisent les cultures gourmandes en eau, bien qu'il n'existe aucune stratégie intégrée en matière de ressources naturelles. La Jordanie bénéficie d'une sécurité alimentaire modérée, mais elle est fortement dépendante des importations de blé et d'orge, ce qui la rend vulnérable aux chocs. Les réfugiés sont touchés de manière disproportionnée par l'insécurité alimentaire
3. Les stratégies nationales mettent l'accent sur la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire, mais les systèmes alimentaires sont de plus en plus influencés par l'expansion des supermarchés et de la restauration rapide. Les disparités entre les sexes sont importantes : le taux de chômage des femmes est de 33 %, contre 18 % pour les hommes, et les femmes rurales gagnent jusqu'à 50 % de moins que les hommes. Le taux de chômage atteint près de 50 % chez les jeunes et est encore plus élevé chez les femmes, malgré un niveau d'éducation élevé. L'agriculture devrait créer 11 000 emplois verts d'ici 2030.
4. Les principaux acteurs sont la Jordan Enterprise Development Corporation (JEDCO), la Banque islamique de développement (BID) et ONU Femmes. Des plateformes multisectorielles coordonnent la résilience et le développement rural.

Aspects particuliers liés aux priorités institutionnelles du FIDA en matière d'intégration

5. Conformément aux engagements du FIDA en matière d'intégration, le programme a été validé comme suit :
 - Intégrant le financement climatique
 - Transformateur en matière d'égalité des sexes
 - Sensible à la nutrition
 - Sensible aux questions liées à la jeunesse
 - Intégrant la capacité d'adaptation
6. **Vulnérabilité climatique.** La hausse des températures, les précipitations irrégulières et l'épuisement des aquifères menacent la productivité. L'efficacité de l'utilisation de l'eau dans les exploitations agricoles n'est que de 60 % en raison de systèmes d'irrigation obsolètes, ce qui souligne la nécessité de la conservation et de la résilience.
7. **Genre.** La Jordanie se classe^{123e} sur 146 dans le Rapport mondial sur l'écart entre les sexes 2024. Bien qu'il existe une parité en matière d'éducation, les femmes sont confrontées à de profondes inégalités en matière d'emploi, de salaires et de propriété des biens. Les normes sociales renforcent le contrôle économique des hommes.
8. **Nutrition.** La sous-alimentation touche 3 % de la population nationale, mais 21 % des réfugiés. L'anémie affecte 37,7 % des femmes en âge de procréer, le diabète 18,9 % et l'obésité près de la moitié des adultes. La hausse des prix rend les régimes alimentaires sains inabordables, tandis que les importations alimentaires accentuent la vulnérabilité.
9. **Jeunesse.** Près de la moitié des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont au chômage, les jeunes réfugiés étant particulièrement vulnérables. L'agriculture offre un potentiel d'emplois verts si elle bénéficie d'un soutien adéquat.

Justification de l'intervention du FIDA

10. Les principaux défis auxquels la Jordanie est confrontée sont la pénurie d'eau, la pauvreté rurale et le taux de chômage élevé chez les jeunes. La pauvreté est la plus forte dans les gouvernorats du sud, tandis que la participation des femmes au marché du travail reste faible.
11. Le FIDA peut tirer parti de son avantage comparatif en matière de gestion responsable de l'eau et d'agriculture résiliente au climat en encourageant la mesure de la consommation d'eau, l'efficacité hydrique et la prise de décisions éclairées.
12. L'expertise du FIDA en matière de finance inclusive, démontrée avec la Banque centrale de Jordanie, permettra d'étendre les services financiers aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux entreprises dirigées par des femmes et des jeunes. Le programme renforcera également les capacités en matière de production et d'éducation financière, développera les modèles d'entrepreneuriat et favorisera l'évolution des normes de genre.

B. Enseignements tirés

13. La conception du Programme de croissance économique et d'emploi en milieu rural (REGEUP) s'appuie sur les principaux enseignements tirés de l'expérience du FIDA en Jordanie et d'initiatives similaires. L'un des principaux enseignements est la nécessité d'un accès sûr et durable à l'eau, aux marchés et au financement pour garantir le succès des chaînes de valeur. Le REGEUP a montré que la manière dont ces ressources sont fournies est essentielle, comme en témoignent le dépassement des objectifs fixés pour les bénéficiaires, en particulier les femmes et les jeunes, et la création de nouveaux emplois.
14. Parmi les défis rencontrés, on peut citer la portée limitée auprès des réfugiés syriens et la faible participation aux formations sur la résilience climatique en raison de retards dans la mise à jour des programmes. Cela souligne l'importance de mettre à jour les programmes en temps opportun et de mener des actions de sensibilisation ciblées.
15. Une autre leçon concerne la sélection des cultures et des chaînes de valeur. Les retards dans la prise de décision ont entraîné des inefficacités, soulignant la nécessité de critères donnant la priorité aux cultures à haut rendement hydrique. Les études de marché et les consultations sont essentielles, les cultures à forte valeur ajoutée par goutte d'eau, comme les concombres et les tomates de serre, s'avérant les plus fructueuses.
16. Les efforts d'accès au marché ont montré que la certification Global GAP¹ n'était pas viable pour les petits exploitants. Le REGEUP ciblera plutôt les marchés nationaux et les normes alimentaires locales, qui permettent de différencier efficacement les produits et d'attirer les acheteurs, réduisant ainsi la dépendance vis-à-vis des organismes publics et favorisant la création de marchés durables.

II. Description du programme

A. Objectifs, zone géographique d'intervention et groupes cibles

17. Le programme vise à améliorer l'adaptation au changement climatique et l'efficacité des ressources grâce à de meilleures pratiques de gestion des sols et de l'eau et à l'adoption d'intrants et de technologies résilients au changement climatique. Il cherche à accroître l'adoption de technologies de production et de transformation sensibles à la nutrition afin de soutenir le développement de l'agro-industrie basée sur le marché, d'améliorer l'accès des petits exploitants au marché et d'améliorer la diversité alimentaire. En outre, le programme améliorera l'accès au financement inclusif pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), renforçant ainsi leur intégration dans les chaînes de valeur. Il influencera également les politiques et éclairera la gouvernance du programme grâce à la collecte de données, la production de connaissances et la promotion de chaînes de valeur inclusives et durables contribuant à la sécurité alimentaire.

B. Composantes, résultats et activités

18. Le programme comprend trois composantes : (i) développement de chaînes de valeur résilientes et inclusives ; (ii) financement rural inclusif ; et (iii) gestion du programme et engagement politique. La composante 1 se concentre sur le développement de chaînes de valeur agricoles pour certaines cultures, telles que les légumes, les fruits et les plantes médicinales, afin de

¹ Un programme volontaire d'assurance agricole qui certifie que les produits agricoles ont été fabriqués selon des normes élevées en matière de sécurité alimentaire, de protection de l'environnement et de bien-être des travailleurs.

augmenter les revenus des ménages, améliorer les moyens de subsistance et faciliter l'accès à des aliments nutritifs. Les activités comprennent la promotion de pratiques agricoles résilientes au climat, le soutien aux microentreprises dans le domaine de la transformation alimentaire et l'amélioration de l'accès au marché pour les petits exploitants. La sous-composante 1.1 cible les ménages pauvres, en leur fournissant un soutien technique, des subventions et un accompagnement commercial afin de développer des microentreprises durables. La sous-composante 1.2 vise à permettre aux PME et aux producteurs agricoles d'améliorer leurs rendements, de réduire les pertes après récolte et de créer des emplois, en mettant l'accent sur les pratiques économies en eau et l'accès au marché.

- 19. La composante 2 (finance rurale inclusive) vise à améliorer l'accès au financement pour les MPME et à renforcer les capacités techniques des institutions financières participantes (IFP). La sous-composante 2.1 établit des lignes de crédit pour combler les déficits de financement des MPME, en particulier dans le secteur agricole, en mettant l'accent sur l'inclusion et l'accessibilité financière. Sous-composante 2.2 (y compris le financement rural) fournit une assistance technique aux institutions financières privées afin de renforcer leur capacité à octroyer des prêts agricoles, et met l'accent sur l'amélioration des connaissances financières des habitants des zones rurales, en particulier des femmes et des jeunes, grâce à des sessions de formation organisées au sein des communautés.
- 20. La composante 3 concerne la gestion du programme et l'engagement politique, et soutient le gouvernement jordanien dans la mise à jour de la stratégie nationale de sécurité alimentaire. (2021-2030) et la conception d'un plan national pour l'agriculture durable qui succédera au plan actuel. Les activités comprennent un dialogue politique sur la nutrition, la sécurité alimentaire et les normes de qualité, ainsi que la contribution à l'élaboration d'une nouvelle stratégie agricole axée sur l'adaptation au changement climatique. Le programme vise à réduire la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire, à accroître la résilience face aux défis économiques et climatiques, et à améliorer la productivité et les revenus des petits exploitants agricoles.

C. Théorie du changement

- 21. La solution proposée vise à lever les obstacles structurels auxquels sont confrontés les MPME et les agriculteurs en Jordanie, notamment en matière d'accès à des financements abordables et d'intégration dans les chaînes de valeur agricoles. La théorie du changement part du principe qu'en fournissant des instruments financiers ciblés, des formations et un soutien aux infrastructures, la productivité et la rentabilité des populations rurales pauvres et des MPME s'amélioreront. Cela renforcera leur capacité d'adaptation et leur accès au marché, favorisant ainsi leur intégration dans des systèmes agroalimentaires compétitifs et résilients.
- 22. La première voie est axée sur la résilience climatique, où des subventions et des formations aux pratiques résilientes au climat permettront d'améliorer l'efficacité des ressources et la production agricole durable. La deuxième voie met l'accent sur la résilience économique, en proposant des formations et des technologies visant à améliorer la productivité et l'engagement sur le marché, en particulier dans les chaînes de valeur riches en nutriments. La troisième voie concerne l'engagement politique, en utilisant les données de terrain pour influencer les stratégies et les politiques nationales, en promouvant des modèles commerciaux inclusifs et des technologies permettant d'économiser l'eau.
- 23. La quatrième voie vise l'autonomisation des femmes et des jeunes, en leur proposant des formations et un accompagnement pour surmonter les obstacles liés au genre et à l'âge, et en renforçant leur rôle dans les systèmes alimentaires locaux et les chaînes de valeur. Cela permettra d'augmenter les revenus et l'accès au marché des entreprises agricoles dirigées par des femmes et des jeunes. Une amélioration de la nutrition est attendue grâce à des formations sur les régimes alimentaires sains et au renforcement des chaînes de valeur pour les cultures riches en nutriments.
- 24. Ces résultats reposent sur l'hypothèse d'une stabilité politique et économique en Jordanie, d'un environnement politique favorable à l'inclusion financière et de la volonté des institutions financières d'offrir des produits financiers adaptés aux petits exploitants agricoles et aux MPME.

D. Alignement, appropriation et partenariats

- 25. Le REGEP-UP s'aligne étroitement sur les priorités nationales et internationales de la Jordanie en matière de développement. Il soutient le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2027 et contribue aux objectifs de développement durable 1, 2, 5,

10 et 11. En parfaite cohérence avec la note de stratégie de pays du FIDA, il vise à améliorer la productivité, la résilience et l'accès au marché des petits exploitants, en mettant fortement l'accent sur les jeunes et l'innovation. Le REGEP-UP s'aligne également sur la Vision de modernisation économique de la Jordanie (2022), qui vise à créer 1 million d'emplois d'ici 2033, notamment pour les jeunes et les femmes, en particulier grâce à l'entrepreneuriat et aux emplois verts.

- 26. Dans le domaine climatique, le REGEP-UP soutient des stratégies clés telles que le Plan national d'adaptation au changement climatique (2021), la Stratégie nationale pour l'eau (2023-2040) et les contributions déterminées au niveau national de la Jordanie. Le programme encourage l'utilisation efficace de l'eau, l'agriculture résiliente au climat et l'adaptation à la sécheresse. Ses composantes financières rurales s'alignent sur la Stratégie nationale d'inclusion financière (2023-2028), en mettant l'accent sur les segments défavorisés, en particulier les femmes et les jeunes, et en comblant le déficit de financement des MPME.
- 27. Le programme soutient la Stratégie nationale pour la sécurité alimentaire (2021-2030) et la Stratégie nationale pour la nutrition (2023-2030), contribuant ainsi à une production alimentaire durable, à une alimentation plus saine et à des chaînes de valeur résilientes. Le REGEP-UP s'aligne également sur les stratégies nationales d'autonomisation des femmes et des jeunes, notamment le Plan stratégique pour la collecte de l'eau et l'autonomisation des jeunes et des femmes, ainsi que les stratégies nationales pour les femmes et les jeunes, en soutenant le leadership inclusif, la participation et le développement des compétences.
- 28. L'intensification sera réalisée grâce à des partenariats solides avec des acteurs existants et nouveaux, notamment la BID et ONU Femmes, qui soutiennent une vision commune pour développement rural résilient au changement climatique et inclusif. Ces partenariats, garantis par la mise en avant du succès du REGEP, visent à réduire les coûts d'intégration et de transaction. Le REGEP-UP s'inscrit également dans le cadre des initiatives royales alignées sur la vision du roi de Jordanie visant à améliorer les conditions de vie. D'une durée de six ans et doté d'un budget total de 41,78 millions d'euros, dont 12,87 millions fournis par le FIDA, le programme sera mis en œuvre par la JEDCO, qui a également dirigé la précédente initiative REGEP.

E. Coûts, avantages et financement

Coûts du programme

- 29. Le REGEP-UP sera cofinancé par un ensemble d'institutions financières nationales, le secteur privé local, les bénéficiaires, le gouvernement jordanien et la BID. La Société de crédit agricole (ACC) apportera une contribution de 10,177 millions d'euros, tandis que la BID fournira 9,165 millions d'euros. Le gouvernement jordanien contribuera à hauteur de 0,511 million d'euros et les bénéficiaires à hauteur de 5 ,637 millions d'euros. Le déficit de financement total s'élève à 3 ,431 millions d'euros. Le FIDA fournira un financement climatique d'un montant de 7 ,539 millions d'euros, soit 58,6 % de la contribution totale du FIDA au programme.

Tableau 1

Coûts du programme par composante et sous-composante et par bailleur de fonds
(en milliers d'euros)

Composante/sous-composante	FIDA PBAS		FIDA BRAM		IsDB		ACC		Emprunteur		Bénéficiaires		Déficit de financement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Développement d'une chaîne de valeur résiliente et inclusive	4 288	34	3 405	27	-	-	-	-	403,8	3	1 242	10	3 376	27	12 714	30
1.1. Production et transformation des microentrepreneurs	3 854	53	530	7	-	-	-	-	309	4	265	4	2 279	31	7 237	17
1.2. Chaîne de valeur et développement des PME	434	8	2 874	52	-	-	-	-	95	2	976	18	1 097	20	5 477	13
2. Finance rurale inclusive	-	-	3 481	13	8 736	33	10 177	38	35,0	-	4 395	16	-	-	26 824	64
2.1. Finance rurale inclusive	-	-	3 481	13	8 736	33	10 177	38	35	-	4 395	16	-	-	26 824	64
3. Gestion des programmes et engagement politique	-	-	1 692	75	429	19	-	-	72,0	3	-	-	55	2	2 247	5
3.1. Unité de gestion du programme	-	-	1 627	77	429	20	-	-	49	2	-	-	-	-	2 105	5
3.2. Engagement politique	-	-	64	45	-	-	-	-	23	16	-	-	55	39	142	0,3
Coût total du programme	4 288	10	8 577	21	9 165	22	10 177	24	511	1	5 637	13	3 431	8	41 786	100

Tableau 2

Coûts du programme par catégorie de dépenses et bailleur de fonds
(en milliers d'euros)

Catégorie de dépenses	FIDA PBAS		FIDA BRAM		IsDB		ACC		Emprunteur		Bénéficiaires		Déficit de financement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
I. Coûts d'investissement																
Équipement	-	-	99	84	-	-	-	-	19	16	-	-	-	-	118	0
Consultations	1 440	41	740	21	429	12	-	-	492	14	-	-	451	13	3 552	8
Subventions et aides	2 849	28	3 120	31	-	-	-	-	-	-	1 242	12	2 980	29	10 190	24
Crédits	-	-	3 249	12	8 548	32	10 177	39	-	-	4 395	17	-	-	26 369	63
Coûts d'investissement totaux	4 288	11	7 209	18	8 977	22	10 177	25	511	1	5 637	14	3 431	9	40 229	96
II. Dépenses courantes																
Salaires et indemnités	-	-	1 368	88	188	12	-	-	-	-	-	-	-	-	1 556	4
Total des coûts récurrents	-	-	1 368	88	188	12	-	-	-	-	-	-	-	-	1 556	4
Coût total du programme	4 288	10	8 577	21	9 165	22	10 177	24	511	1	5 637	13	3 431	8	41 786	100

Tableau 3

Coûts du programme par composante et sous-composante et par année de programme (AP)
 (en milliers d'euros)

Composante/sous-composante	AP1		AP2		AP3		AP4		PY5		PY6		Total
	Montant		Montant	%	Montant								
1. Développement d'une chaîne de valeur résiliente et inclusive	635	5	2 188	17	2 675	21	3 000	24	2 883	23	1 334	10	12 714
1.1. Production et transformation des microentrepreneurs	155	2	1 301	18	1 464	20	1 527	21	1 506	21	1 284	18	7 237
1.2. Chaîne de valeur et développement des PME	480	9	887	16	1 210	22	1 473	27	1 377	25	49	1	5 477
2. Finance rurale inclusive	309	1	5 272	20	5 273	20	5 274	20	5 347	20	5 348	20	26 824
2.1. Finance rurale inclusive	309	1	5 272	20	5 273	20	5 274	20	5 347	20	5 348	20	26 824
3. Gestion des programmes et engagement politique	475	21	338	15	341	15	394	18	408	18	292	13	2 247
3.1. Unité de gestion du programme	419	20	292	14	301	14	394	19	408	19	292	14	2 105
3.2. Engagement politique	56	39	46	32	40	28	-	-	-	-	-	-	142
Coût total du programme	1 419	3	7 798	19	8 289	20	8 668	21	8 638	21	6 974	17	41 786

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

- 30.** Le coût total du programme est estimé à 41,786 millions d'euros, ce qui inclut les imprévus physiques et les fluctuations de prix. Le coût de base s'élève à 40,189 millions d'euros, avec une réserve pour imprévus de 1,597 million d'euros. Les taxes et les opérations de change représentent respectivement 1,4 % et 5,2 % du coût total du programme. Le programme s'articule autour de trois composantes principales : le financement rural inclusif, avec un coût de base de 26,801 millions d'euros, le développement de chaînes de valeur résilientes et inclusives, avec 11,353 millions d'euros, et la gestion du programme et l'engagement politique, avec 2,035 millions d'euros.
- 31.** Le plan de financement du programme comprend des contributions provenant de multiples sources. Le FIDA fournira 12,865 millions d'euros, soit 31 % du financement total. Ce montant comprend 4,288 millions d'euros provenant du système d'allocation basé sur la performance (PBAS) de la treizième reconstitution des ressources du FIDA (IFAD13) et 8,577 millions d'euros provenant du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (BRAM). La BID cofinancera 9,165 millions d'euros, soit 22 % du coût total. Le CAC contribuera à hauteur de 10,177 millions d'euros, soit 24 % du coût total. Le gouvernement jordanien fournira 0,511 million d'euros pour couvrir les taxes, soit environ 1 % du coût total. Les bénéficiaires contribueront à hauteur de 5,637 millions d'euros, soit 13 % du coût total. Il existe un déficit de financement de 3,431 millions d'euros, soit 8 % du coût total.

Décaissement

- 32.** Le REGEP-UP utilisera les avances sur le compte désigné et le paiement direct comme principaux modes de décaissement. L'unité de gestion et de coordination du programme (PMCU) retirera les fonds des prêts du FIDA au moyen de rapports financiers intermédiaires trimestriels, et le produit des deux prêts du FIDA sera déposé sur un compte commun désigné libellé en euros auprès de la Banque centrale de Jordanie (CBJ), géré par la JEDCO PMCU. Les fonds seront ensuite transférés vers un compte d'exploitation commun en dinars jordaniens afin de couvrir les dépenses du programme. Les paiements aux partenaires et aux prestataires de services seront effectués conformément aux termes du contrat et au plan de travail et budget annuel approuvé (AWPB). Pour le volet financement rural, des comptes de ligne de crédit distincts seront ouverts par la CBJ et l'ACC afin de recevoir les fonds du FIDA selon la méthode de paiement direct. Ces fonds seront ensuite prêtés aux institutions financières privées et aux bénéficiaires. Le financement de la BID sera géré par le biais de son propre compte désigné, de manière indépendante mais en accord avec les objectifs généraux du programme.

Résumé des avantages et analyse économique

33. L'analyse économique et financière du REGEP-UP a été réalisée à l'aide de méthodologies conformes à celles de Gittinger (1982), Belli et al. (2001) et aux meilleures pratiques récentes. L'analyse financière, menée du point de vue des bénéficiaires, est complétée par une analyse économique qui applique la tarification fictive aux principaux intrants et extrants. Au total, 27 modèles financiers ont été développés : 11 modèles agricoles basés sur des parcelles d'un hectare, qui ont servi de base à six modèles agricoles intégrés, et 10 modèles pour l'agroalimentaire et les MPME. Les résultats montrent que les activités du programme sont financièrement viables et économiquement viables, avec un taux de rendement interne économique de 23,11 % et une valeur actuelle nette de 25,362 millions d'euros. L'analyse de sensibilité confirme la robustesse du programme face aux variations des avantages, des coûts, du calendrier et des taux d'adoption. Les investissements durables dans la chaîne de valeur, en particulier dans le secteur laitier, sont présentés comme essentiels pour garantir le succès et l'impact à long terme du programme.

Stratégie de sortie et durabilité

34. La stratégie de sortie du programme met l'accent sur le renforcement de la durabilité grâce au développement des capacités, au renforcement institutionnel et à l'autonomisation des organisations communautaires. En formant et en encadrant les agriculteurs, les MPME et les partenaires de mise en œuvre, le programme vise à développer l'autosuffisance et à maintenir des avantages à long terme. Le renforcement des organisations communautaires et des groupes d'agriculteurs favorise la collaboration et la viabilité financière. Le programme promeut des technologies d'irrigation adaptées et des approches axées sur le marché afin de garantir la viabilité économique. La viabilité institutionnelle est assurée par l'alignement sur les cadres nationaux et par la transition vers des processus durables menés par des institutions jordanienes compétentes. Cette approche globale garantit des avantages durables et des processus de développement sans soutien extérieur.

III. Gestion des risques

A. Risques et mesures d'atténuation

35. Le programme présente un niveau de risque inhérent globalement modéré, principalement en raison des difficultés liées aux marchés publics. Les principaux risques sont l'utilisation limitée des marchés publics électroniques, l'absence de planification stratégique des marchés publics et la dilution des responsabilités entre plusieurs comités. Ces facteurs pourraient potentiellement affecter la mise en œuvre et la durabilité des résultats en matière de développement.
36. Afin d'atténuer ces risques, le programme se conformera à la réglementation nationale en matière d'approvisionnement, alignée sur les directives du FIDA. Pour les marchés dépassant les seuils fixés pour les appels d'offres internationaux, le Manuel des marchés du FIDA sera suivi. En outre, tous les documents relatifs aux marchés feront clairement référence aux politiques du FIDA, et la ligne d'assistance téléphonique du FIDA sera mentionnée dans les documents relatifs aux subventions et aux appels d'offres afin de garantir la transparence et la responsabilité.
37. Le programme exigera également que le personnel chargé des achats et des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP) soit certifié au cours de la première année par le programme de renforcement des capacités en matière d'achats BUILDPROC et le programme SUSTAIN,² qui renforce les capacités des emprunteurs en matière de bonnes pratiques environnementales, sociales et climatiques. Ce processus de certification vise à renforcer les capacités et à garantir la conformité avec les normes du FIDA. Ces mesures, prises en collaboration avec le gouvernement et d'autres partenaires, sont conçues pour faire face aux risques liés aux achats et soutenir la mise en œuvre réussie du programme.
38. Le programme est également confronté à des risques importants en matière de gestion financière, les responsabilités étant réparties entre plusieurs entités dotées de systèmes et de procédures différents et d'importants montants étant alloués à des lignes de crédit et à des subventions, ce qui complique les contrôles internes et le respect des critères d'éligibilité du FIDA.

² Renforcer les capacités des emprunteurs en matière de meilleures pratiques environnementales, sociales et climatiques.

atténuer ces risques, l'unité de gestion du programme recruterá un spécialiste financier et un comptable dédiés, et renforcera les fonctions d'audit et de contrôle internes et externes. Les deux auditeurs procéderont à une vérification par échantillonnage des prêts et des subventions accordés aux bénéficiaires finaux.

Tableau 4
Résumé global des risques

Domaines à risque	Cote de risque inhérent	Cote de risque résiduel
Contexte national	Modéré	Modéré
Stratégies et politiques sectorielles	Modéré	Modéré
Contexte environnemental et climatique	Modéré	Modéré
Portée du programme	Faible	Faible
Capacité institutionnelle pour la mise en œuvre et la durabilité	Modérée	Modérée
Gestion financière	Importante	Importante
Approvisionnement du projet	Modéré	Modéré
Impact environnemental, social et climatique	Modéré	Modéré
Parties prenantes	Faible	Faible
Global	Modéré	Modéré

B. Catégorie environnementale et sociale

39. Le REGEP-UP est classé comme **présentant un risque modéré** en matière d'impacts environnementaux et sociaux selon l'évaluation SECAP du FIDA. La composante 1 encourage des pratiques agricoles durables et économies en eau et soutient les femmes et les jeunes en améliorant l'accès au marché pour les petites entreprises. Les risques environnementaux sont spécifiques au site et concernent principalement l'augmentation de la consommation d'eau, d'énergie et d'intrants agrochimiques liés aux nouveaux actifs accordés. Ceux-ci seront atténués grâce au renforcement des capacités et à l'accompagnement sur les pratiques résilientes au climat. Les activités de financement rural feront l'objet d'une évaluation des risques environnementaux et sociaux afin d'exclure les projets à haut risque. L'assistance technique renforcera les systèmes environnementaux et sociaux de l'ACC et du CBJ, en accord avec leurs plans d'action environnementaux et sociaux.

C. Classification des risques climatiques

40. Selon la méthodologie d'évaluation des risques climatiques du FIDA, le projet REGEP-UP présente un risque climatique **modéré**. Bien que sa mise en œuvre couvre les 12 gouvernorats, dont les niveaux d'exposition varient, les tendances nationales montrent une augmentation de la pénurie d'eau, des sécheresses, des crues fluviales et des températures, ainsi qu'une fréquence accrue des vagues de chaleur. Ces aléas climatiques font peser des risques importants sur l'agriculture, notamment une baisse des rendements, une dégradation des sols et un stress hydrique accru, qui touchent particulièrement les zones pluviales et les moyens de subsistance ruraux. Le REGEP-UP vise à renforcer la capacité d'adaptation grâce à la diversification des moyens de subsistance, à l'amélioration de l'accès aux marchés, au soutien au développement des microentreprises et au financement ciblé sur le climat, aidant ainsi les communautés rurales à s'adapter à la pénurie d'eau et à la variabilité climatique.

D. Viabilité de la dette

41. La Jordanie est confrontée à un risque global modéré de tension sur la dette souveraine. Le ratio dette/PIB du pays s'élevait à environ 89,6 % en 2023 et devrait rester élevé à court terme en raison des pressions budgétaires persistantes et de la marge de manœuvre limitée pour un assainissement budgétaire rapide. Bien que le gouvernement ait mis en œuvre des mesures visant à améliorer les recettes et à contrôler les dépenses, le niveau d'endettement devrait rester élevé avant de diminuer progressivement à moyen terme. La croissance économique de la Jordanie devrait s'établir à environ 2,6 % en 2024, avec des améliorations modestes prévues pour les années suivantes, soutenues par des réformes structurelles et des investissements ciblés dans des secteurs prioritaires.

IV. Mise en œuvre

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du programme

42. La JEDCO dirigera la mise en œuvre du REGEP-UP, en s'appuyant sur ses solides performances lors des phases précédentes et sur son alignement sur les normes du FIDA. Le PMCU, basé à Amman, gérera les opérations quotidiennes avec une équipe multidisciplinaire recrutée sur une base concurrentielle. Les postes clés comprennent celui de gestionnaire de programme, de coordinateur financier et de spécialistes des chaînes de valeur, du suivi et de l'évaluation (S&E), du financement rural et des achats. ONU Femmes et la BID renforceront les effectifs, notamment avec un expert en matière d'égalité des sexes et d'inclusion et un soutien technique pour la finance rurale. L'infrastructure des bureaux est assurée au siège de la JEDCO, avec le soutien supplémentaire de la BID. Des spécialistes mobiles sur le terrain étendront la portée du programme aux zones rurales. La gouvernance comprend un comité directeur du programme présidé par le ministère de la Planification et de la Coopération internationale, un comité technique pour la coordination mensuelle et un comité de coordination des donateurs avec le FIDA, la BID et ONU Femmes. Des partenariats spécifiques à chaque composante, notamment avec la CBJ, l'ACC et le Fonds pour le développement et l'emploi, soutiendront la fourniture de services financiers. Le manuel de mise en œuvre du programme décrit les rôles, garantit la responsabilité et permet une gestion inclusive et adaptative dans diverses régions.

Gestion financière, achats et gouvernance

43. La gestion financière du programme sera décentralisée, le PMCU de la JEDCO supervisant la budgétisation, la coordination des flux financiers, les rapports financiers et le suivi des audits. Le PMCU sera assisté par un spécialiste des finances et un comptable, sous la supervision supplémentaire du directeur financier et de l'auditeur interne de la JEDCO. Les partenaires de mise en œuvre tels que l'ACC et les ONG affecteront du personnel comptable à la gestion des transactions financières. Le programme se conformera aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS-cash basis) et utilisera un logiciel de comptabilité dédié pour l'établissement de rapports financiers en temps réel. Des audits externes seront réalisés par le Bureau d'audit de Jordanie, conformément aux normes de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques.
44. La mise en œuvre des marchés publics sera guidée par une évaluation des risques et s'appuiera, dans la mesure du possible, sur les systèmes nationaux de passation des marchés. Une matrice des risques liés aux marchés publics a été élaborée afin de traiter les principaux risques, et le manuel de mise en œuvre du programme décrira les procédures spécifiques en matière de passation des marchés. L'unité de gestion du projet veillera au respect des directives du FIDA en matière de passation des marchés, et des mécanismes de contrôle supplémentaires seront mis en place pour surveiller les activités de passation des marchés.
45. La gouvernance sera soutenue par un comité directeur du programme présidé par le ministère de la Planification et de la Coopération internationale. Un mécanisme de recours à deux niveaux sera mis en place, avec des points focaux formés pour traiter les plaintes par différents canaux. Le Bureau d'audit de Jordanie effectuera des audits externes, qui seront complétés par des audits internes afin de renforcer l'assurance. Des mécanismes de protection des lanceurs d'alerte et de traitement des plaintes seront mis en place, conformément aux politiques du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption.

Engagement du groupe cible, retour d'information et traitement des plaintes

46. Le programme adoptera une approche participative afin de garantir la responsabilité dans la mise en œuvre des interventions. Des consultations régulières avec les groupes cibles seront organisées afin de recueillir leurs commentaires et d'évaluer leur satisfaction à l'égard des activités du programme. Les mécanismes de retour d'information comprendront des réunions communautaires, des enquêtes et des boîtes à suggestions, permettant aux bénéficiaires d'exprimer leurs préoccupations et leurs suggestions. Un système de traitement des plaintes sera mis en place, offrant un processus transparent pour traiter les plaintes. Ce système comprendra une ligne d'assistance téléphonique dédiée et des comités locaux chargés des plaintes afin de garantir un règlement rapide des problèmes. Ces mécanismes sont conçus pour être proportionnés à l'ampleur du programme, garantissant ainsi un engagement et une responsabilité efficaces des parties prenantes.

Réparation des griefs

47. REGEP-UP suivra les procédures de plainte du FIDA afin de garantir que les personnes et les communautés puissent signaler leurs préoccupations si elles sont affectées négativement par la non-respect des politiques sociales et environnementales du FIDA. Un mécanisme de règlement des griefs à deux niveaux sera mis en place : l'un au niveau du programme par l'intermédiaire de la JEDCO, et l'autre par l'intermédiaire de partenaires de mise en œuvre tels que la Jordan River Foundation, qui a déjà mis en place des mécanismes de règlement des griefs. Si les préoccupations ne sont pas prises en compte ou si des représailles sont à craindre, les plaintes peuvent être adressées directement au FIDA. Le programme respectera également les politiques du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation et des abus sexuels, et suivra la politique de tolérance zéro du FIDA en matière de lutte contre la corruption, avec des canaux de signalement sécurisés.

B. Planification, suivi et évaluation, apprentissage, gestion des connaissances et communication

48. Le programme mettra en œuvre une stratégie globale de gestion des connaissances et de communication afin de soutenir la prise de décision, l'adaptation et l'établissement de rapports. Cette stratégie sera axée sur la collecte et la diffusion des enseignements tirés sur le terrain des interventions inclusives dans la chaîne de valeur, en particulier dans les domaines de l'agriculture intelligente face au climat et du financement rural. Le programme produira des données probantes qui serviront à éclairer les opérations et les politiques, en accord avec les priorités nationales de la Jordanie. Un processus participatif guidera la préparation du plan de travail annuel (AWPB), garantissant son alignement sur la stratégie et le cadre logique du programme. Les AWPB axés sur les résultats seront élaborés en coordination avec les parties prenantes et validés par le comité directeur du programme. Les produits de connaissance seront adaptés pour éclairer les décisions politiques et l'apprentissage opérationnel, et diffusés par le biais d'ateliers, de dialogues et d'outils multimédias. Cette approche favorisera l'engagement politique et la mise à l'échelle des innovations réussies.

Innovation et mise à l'échelle

49. Le programme REGEP-UP s'appuie sur les interventions fructueuses du programme REGEP en intensifiant le soutien aux groupes d'épargne et de crédit, aux écoles pratiques d'agriculture et au financement rural, avec un potentiel supplémentaire dans des domaines tels que les subventions destinées aux femmes et les cultures résistantes à la sécheresse. Cependant, l'influence politique limitée du programme REGEP, due à une assistance technique insuffisante, souligne la nécessité d'une assistance technique plus solide dans le cadre du programme REGEP-UP, en particulier pour l'engagement politique stratégique. L'intégration des thèmes liés à la jeunesse, au genre, à la nutrition et au climat renforcera l'impact et la durabilité en favorisant des communautés rurales inclusives, résilientes et plus saines.

50. Les principales innovations du REGEP-UP comprennent :

- **Une finance verte inclusive** ciblant les femmes, les jeunes et les MPME pour l'adaptation au climat et la création d'emplois ;
- **Subventions intelligentes** favorisant les cultures résistantes à la sécheresse, l'irrigation efficace et les énergies renouvelables ;
- **Plateformes numériques** pour l'enregistrement, la formation, l'accès au marché et les informations climatiques ;
- **Un soutien combiné** associant subventions, financement, accompagnement et assistance technique ;
- **Pôles d'innovation** pour tester et développer des entreprises agricoles intelligentes face au climat ;
- **Approches transformatrices en matière d'égalité des sexes** soutenant l'entrepreneuriat et l'autonomisation des femmes ;
- **Des chaînes de valeur sensibles à la nutrition** pour améliorer l'alimentation et réduire les pertes alimentaires ;
- **Création d'emplois verts** pour les jeunes ruraux grâce à des services agricoles durables ; et

- **Engagement politique** pour éclairer les stratégies nationales et permettre un changement au niveau du système.

C. Plans de mise en œuvre

Plans de préparation à la mise en œuvre et de démarrage

51. Afin de garantir la bonne mise en œuvre du programme, le manuel d'exécution du programme sera finalisé et servira de référence principale pour l'exécution du programme. Les principaux organes de contrôle, notamment le comité directeur et le comité technique du programme, seront mis en place. Des dispositions en matière de gestion financière seront prises, notamment l'ouverture de comptes bancaires et la mise en place d'un logiciel de comptabilité. Un plan complet de suivi et d'évaluation ainsi qu'un système d'information sur mesure seront élaborés. Les plans d'approvisionnement initiaux et les accords avec les intermédiaires financiers seront finalisés. Une stratégie de gestion des connaissances et de communication sera élaborée pour soutenir les activités du programme.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

52. Le programme sera supervisé directement par le FIDA en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, avec des missions de soutien annuelles visant à améliorer la mise en œuvre et l'impact. Un examen conjoint à mi-parcours aura lieu d'ici 2028, sur la base d'enquêtes et des directives du FIDA. Une fois le programme achevé, le ministère de l'Agriculture préparera un rapport final, appuyé par une évaluation d'impact réalisée par la JEDCO.

V. Instruments juridiques et autorité

53. Un accord de financement entre le Royaume hachémite de Jordanie et le FIDA constituera l'instrument juridique permettant d'accorder le financement proposé à l'emprunteur/bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en appendice I.
54. Le Royaume hachémite de Jordanie est habilité, en vertu de ses lois, à recevoir des financements du FIDA.
55. Je suis convaincu que le financement proposé sera conforme à l'Accord portant création du FIDA et aux Politiques et critères de financement du FIDA.

VI. Recommandation

56. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé dans les termes de la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU : que le Fonds accorde au Royaume hachémite de Jordanie un prêt à des conditions normales d'un montant de quatre millions deux cent quatre-vingt-huit mille euros (4 288 000 EUR) (équivalent à 5 millions de dollars EU) et à des conditions qui soient pour l'essentiel conformes aux conditions présentées dans le présent document.

IL EST EN OUTRE DÉCIDÉ que le Fonds accordera au Royaume hachémite de Jordanie un prêt à des conditions normales d'un montant de huit millions cinq cent soixante-dix-sept mille euros (8 577 000 EUR) (équivalent à 10 millions de dollars américains) et selon des modalités et conditions qui seront pour l'essentiel conformes aux modalités et conditions présentées dans les présentes.

Alvaro Lario
Président

Contrat de financement négocié

ACCORD DE FINANCEMENT

Numéro de prêt : _____
Prêt n° : _____

Nom du programme : *Programme de croissance économique et d'emploi en milieu rural (REGEP-UP) / « le Programme »*

Le Royaume hachémite de Jordanie (l'« Emprunteur »)

et

le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou « FIDA ») (chacun étant une « Partie » et les deux étant collectivement les « Parties »)

CONSIDÉRANT QUE l'Emprunteur a sollicité un prêt auprès du Fonds afin de financer le Programme décrit à l'Annexe 1 du présent Accord ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme s'appuiera sur les enseignements tirés et les résultats obtenus lors de la phase précédente (REGEP), en ajustant et en intensifiant les engagements fructueux, en ciblant des chaînes de valeur spécifiques et en élargissant la portée du programme sur le plan géographique et numérique ;

CONSIDÉRANT que le programme sera cofinancé par la Banque islamique de développement (BID). L'Emprunteur et la BID ont conclu ou concluront un accord de financement afin de financer le programme ;

CONSIDÉRANT que le Fonds a accepté de financer le programme ;

En **CONSÉQUENCE**, les parties conviennent de ce qui suit :

Section A

1. Le présent accord comprend les éléments suivants : le document principal (considérants et sections A à E), la description du programme et les modalités de mise en œuvre (annexe 1), le tableau de répartition (annexe 2) et les clauses spéciales (annexe 3).

2. Les conditions générales du Fonds pour le financement du développement agricole datées du 29 avril 2009, modifiées en décembre 2022 et susceptibles d'être modifiées ultérieurement (les « conditions générales ») sont annexées au présent accord, et toutes leurs dispositions s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes définis dans les conditions générales ont la signification qui leur est donnée dans celles-ci, sauf accord contraire des parties dans le présent accord.

3. Le Fonds accordera les prêts à des conditions ordinaires (le « Financement ») à l'Emprunteur, qui les utilisera pour mettre en œuvre le Programme conformément aux termes et conditions du présent Contrat.

Section B

1. A. Le montant du prêt PBAS s'élève à quatre millions deux cent quatre-vingt-huit mille euros (4 288 000 EUR).

B. Le montant du prêt BRAM s'élève à huit millions cinq cent soixante-dix-sept mille euros (8 577 000 EUR).

2. Le financement est accordé à des conditions ordinaires et est soumis à un intérêt sur le montant principal restant dû du prêt à un taux égal au taux d'intérêt de référence du FIDA, majoré d'une marge variable, payable semestriellement dans la devise de paiement du service du prêt, et a une durée de 30 ans, y compris une période de grâce de 5 ans, à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables au déblocage ont été remplies.

3, La devise de paiement du service des emprunts est l'euro.

4. Le premier jour de l'exercice fiscal applicable est le 1er janvier.

5. Les paiements du principal et des intérêts sont exigibles chaque 31 mars et 30 septembre.

6. Un compte commun désigné en euros, à l'usage exclusif des prêts PBAS et BRAM, est ouvert à la Banque centrale de Jordanie. L'emprunteur informe le Fonds des fonctionnaires autorisés à gérer le compte désigné.

7. Il y aura un compte commun du programme en dinars jordaniens (JOD), destiné à recevoir les fonds provenant du compte commun des prêts, ouvert dans une banque commerciale.

8. L'emprunteur fournira un financement de contrepartie pour le programme d'un montant équivalent à environ cinq cent onze mille euros (511 000 EUR) sous forme de taxes et de droits.

Section C

1. L'agence chef de file du programme est la Jordan Enterprise Development Corporation (JEDCO).

2. Les parties au programme supplémentaire sont décrites à l'annexe 1, partie II, paragraphe 9.

3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des sections 8.03 (b) et (c) des conditions générales ; toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du programme.

4. La date d'achèvement du programme sera le sixième (6e) anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord et la date de clôture du financement sera six mois plus tard, ou toute autre date que le Fonds pourra désigner par notification à l'emprunteur.

5. L'acquisition de biens, de travaux et de services financés par le financement doit être effectuée conformément aux dispositions du règlement sur les marchés publics de l'emprunteur, dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec les directives du FIDA en matière de marchés publics.

Section D

1. Le Fonds administrera le prêt et supervisera le programme.

Section E

1. Les motifs suivants sont désignés comme motifs supplémentaires de suspension du présent accord :
 - (a) Le PIM et/ou toute disposition de celui-ci a été levé, suspendu, résilié, amendé ou modifié sans l'accord préalable du Fonds et le Fonds, après consultation de l'Emprunteur, a déterminé que cela a eu ou est susceptible d'avoir un effet défavorable important sur le Programme.
 - (b) Dans le cas où l'Emprunteur n'a pas demandé le décaissement du Financement pendant une période d'au moins 12 mois sans justification.
2. Les éléments suivants sont désignés comme motifs supplémentaires d'annulation du présent accord :
 - (a) Dans le cas où l'Emprunteur n'aurait pas demandé le décaissement du Financement pendant une période d'au moins 12 mois consécutifs sans justification après les dix-huit (18) premiers mois suivant l'entrée en vigueur du Contrat.
3. Les éléments suivants sont désignés comme conditions préalables supplémentaires (générales) au retrait :
 - (a) Le FIDA n'a pas émis d'objection au manuel de mise en œuvre du programme (PIM).
 - (b) Une unité de coordination de la gestion du programme (PMCU) a été créée au sein de la JEDCO et le personnel clé du programme a été nommé conformément à la partie II, paragraphe 8, de l'annexe 1 du présent accord.
4. Les conditions supplémentaires spécifiques suivantes sont requises pour le retrait de la catégorie Fonds de crédit et de garantie :
 - (a) Deux accords subsidiaires distincts relatifs aux lignes de crédit seront signés par le ministère de la Planification et de la Coopération internationale, l'un avec la Société de crédit agricole (ACC) et l'autre avec la Banque centrale de Jordanie (CBJ). Les deux accords seront soumis à l'approbation du FIDA.
5. Le présent accord est soumis à la ratification de l'emprunteur.³
6. Les représentants désignés et les adresses à utiliser pour toute communication relative au présent accord sont les suivants :

Pour l'emprunteur :

Le ministre
 Ministère de la Planification et de la
 Coopération internationale du Royaume
 hachémite de Jordanie
 P.O. Box 555 Amman 11118 Royaume hachémite de
 Jordanie

³ Vérifier auprès de l'Emprunteur si cela est applicable conformément à sa législation nationale

Pour le Fonds :

Le président
Fonds international de développement agricole Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Le cas échéant, les parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent accord et reconnaissent que celle-ci équivaut à une signature manuscrite.]

Le présent accord a été rédigé en anglais en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

ROYAUME HACHÉMITE DE JORDANIE

« [Nom du représentant autorisé] » « [Titre du représentant autorisé]
»

Date _____⁴

FONDS INTERNATIONAL POUR LE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

« [Nom du représentant autorisé] » « [Titre du représentant autorisé]
»

Date : _____

⁴ Si l'accord-cadre n'est pas signé au siège du FIDA

Annexe 1*Description du programme et modalités de mise en œuvre***I. Description du programme**

1. *Population cible.* Le programme vise à donner la priorité aux ménages ruraux pauvres, aux petits exploitants vulnérables et aux petits exploitants à vocation commerciale.

2. *Zone couverte par le programme.* Le programme sera mis en œuvre dans les 12 gouvernorats de Jordanie, en mettant l'accent sur les zones ayant des besoins spécifiques en matière de développement dans les zones irriguées, pluviales et agropastorales (*la « zone couverte par le programme »*).

3. *Objectif.* L'objectif général du programme est de réduire la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire, tout en renforçant la résilience des ménages face aux défis économiques et climatiques interdépendants qui prévalent dans le contexte de pénurie d'eau en Jordanie.

4. *Objectifs.* L'objectif de développement du programme est d'améliorer la productivité et les revenus des petits exploitants pauvres et de créer des emplois durables. Pour ce faire, un soutien sur mesure sera apporté à divers acteurs au sein de chaînes de valeur sélectionnées, notamment les MPME rurales, afin de renforcer leur intégration dans des systèmes agroalimentaires compétitifs et résilients. Le programme vise à améliorer la gestion des sols et de l'eau, à adopter des pratiques résilientes au changement climatique, à renforcer le développement de l'agro-industrie et à soutenir le financement inclusif des MPME. En outre, il cherche à éclairer les politiques grâce à des données, des connaissances et des actions de plaidoyer en faveur de chaînes de valeur durables. La durée du programme est de six ans. Au moins 30 % du programme est consacré à des initiatives qui contribuent directement à l'adaptation au changement climatique ou à l'atténuation de ses effets.

5. *Composantes.* Le programme comprend les composantes suivantes :

5.1 *Composante 1 : Développement d'une chaîne de valeur résiliente et inclusive.* Cette composante vise à garantir l'adoption de pratiques, d'intrants et de technologies durables et adaptées au climat. Les objectifs sont de renforcer la résilience climatique dans les environnements où l'eau est rare, d'améliorer la production alimentaire et la nutrition en soutenant les entreprises familiales durables dans le domaine de la transformation alimentaire, et d'améliorer l'accès des petits exploitants aux marchés. Il mettra également l'accent sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) rurales et sur le soutien à la création de valeur ajoutée dans des chaînes de valeur plus longues et commercialement viables.

5.1.1 *Sous-composante 1.1 : Production et transformation des microentrepreneurs.* Cette sous-composante cible les ménages pauvres et vulnérables disposant de terres limitées (moins d'un hectare), en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes et les réfugiés. Elle vise à renforcer leur résilience climatique et leur potentiel de génération de revenus grâce à un soutien technique, des subventions, un accompagnement professionnel et un soutien à la commercialisation.

5.1.2 *Sous-composante 1.2 : Développement de la chaîne de valeur et des PME.* Cette sous-composante se concentre sur le développement de chaînes de valeur inclusives et efficaces pour certaines denrées, grâce au renforcement des capacités des transformateurs agricoles et des acheteurs (PME/MPME) et à l'amélioration de l'efficacité et de la productivité de la production agricole des producteurs de taille moyenne. Les chaînes de valeur sélectionnées comprennent, sans s'y limiter, les fruits (dattes, olives, agrumes), les légumes (tomates, poivrons, courgettes, aubergines, gombos) et les plantes médicinales et aromatiques (HMAP) telles que le thym et la sauge.

5.2 *Composante 2 : Finance rurale inclusive.* Cette composante vise à améliorer l'accès au financement pour les MPME, à renforcer les capacités techniques des institutions financières participantes (IFP) et à améliorer les connaissances financières des populations rurales.

5.2.1 *Sous-composante 2.1 : Amélioration de l'accès au financement pour les MPME.* L'accès au financement sera facilité par deux canaux principaux. Les prêts aux PME seront accordés par le biais du mécanisme de financement CBJ, qui cible les PME axées sur la croissance. Pour les petites entreprises, des microcrédits seront

sont disponibles via l'Agricultural Credit Corporation (ACC) à des taux d'intérêt plus abordables.

5.2.2 *Sous-composante 2.2 : Renforcement des capacités techniques des institutions financières privées.* Une assistance technique ciblée sera fournie aux institutions financières privées afin de renforcer leur expertise en matière de prêts agricoles. Cela comprend des formations sur l'analyse des entreprises agricoles, l'application de stratégies appropriées de gestion des risques, le développement de produits de prêt adaptés aux spécificités agricoles et l'utilisation de « cartes technologiques » pour l'évaluation et le suivi standardisés des entreprises agricoles.

5.2.3 *So u s -composante 2.3 : Amélioration des connaissances financières des habitants des zones rurales.* Des programmes d'éducation financière seront élaborés. Un programme de formation des formateurs permettra aux animateurs locaux d'animer des sessions d'éducation financière au sein des communautés. Des méthodes innovantes seront utilisées et du matériel sera diffusé à l'échelle nationale en collaboration avec la CBJ.

5.3 *Composante 3 : Soutien politique et gestion du programme.* Cette composante se concentre sur la participation à l'élaboration des politiques, la production et la gestion des connaissances, et la coordination et la gestion efficaces du programme dans son ensemble.

II. Modalités de mise en œuvre

6. *Agence chef de file du programme.* La Jordan Enterprise Development Corporation (JEDCO) sera l'agence chef de file chargée de la mise en œuvre du programme.

7. *Comité de supervision du programme.* Le comité directeur du programme (PSC) actuel, présidé par le ministère de la Planification et de la Coopération internationale (MoPIC), continuera à superviser la prise de décisions stratégiques. Le PSC pourrait inclure, sans s'y limiter, des représentants de la JEDCO, du ministère de l'Agriculture (MoA), de la Banque centrale de Jordanie (CBJ), de la Société de crédit agricole (ACC), de l'Institut national de recherche agricole (NARC), des ONG et d'entités du secteur privé, notamment des organisations d'agriculteurs et d'autres partenaires concernés. Le responsable du programme fera office de secrétaire du PSC, assurant la coordination et la communication en temps opportun.

8. *Unité de gestion du programme.* L'unité de gestion et de coordination du programme (PMCU) (déjà mise en place pour le financement initial) est située au sein de la structure de la JEDCO à Amman, sous la supervision générale du PDG de la JEDCO. Le personnel de la PMCU sera composé du gestionnaire du programme, du coordinateur financier et de divers spécialistes et agents (personnel clé du programme) et sera structuré de manière fonctionnelle afin de promouvoir l'intégration entre les différentes composantes. Le gestionnaire du programme rendra compte au PDG de la JEDCO. Le gestionnaire du programme ne pourra être remplacé qu'avec l'accord du FIDA.

Un comité technique dédié, présidé par le responsable du programme, se réunira chaque mois et comprendra le personnel technique du PMCU et des représentants des principaux partenaires de mise en œuvre. Ce forum assurera la coordination opérationnelle, la prise de décisions adaptative et une mise en œuvre inclusive. Les réunions se tiendront alternativement à Amman et sur les sites du programme afin de garantir que les questions régionales soient systématiquement abordées et que les commentaires des parties prenantes locales soient pris en compte. Le PMCU sera responsable de la gestion, de la coordination et du suivi globaux de la mise en œuvre du programme, notamment : (i) l'élaboration du manuel de mise en œuvre du programme ; (ii) la compilation des plans de travail et budgets annuels (AWPB) à soumettre au PSC et au FIDA ; (iii) la gestion financière (gestion du compte désigné et du compte du programme, décaissements, préparation des demandes de retrait) ; (iv) les achats, la passation de marchés et la gestion des contrats ; (v) la garantie que les bénéfices du programme atteignent le groupe cible ; (vi) du suivi et de l'évaluation, des rapports d'avancement sur la mise en œuvre du programme et de la gestion des connaissances ; (vii) de la préparation des états financiers consolidés (y compris les informations financières des partenaires de mise en œuvre) sur l'ensemble des activités du programme (viii) de l'organisation de l'audit annuel du programme ; (ix) de la coordination et de la liaison avec le gouvernement, les autres partenaires de mise en œuvre et le FIDA. Des dispositions seront prises pour les études, les enquêtes et l'appui technique à la conception et

Mise en place du système de suivi et d'évaluation du programme afin de contrôler sa mise en œuvre et d'en évaluer l'impact.

En outre, et selon les besoins, un comité de coordination des donateurs comprendra le FIDA, la Banque islamique de développement (BID) et, éventuellement, ONU Femmes et l'Agence italienne pour la coopération au développement, qui sont les principaux bailleurs de fonds externes du programme. Cet organe harmonisera le soutien technique et financier des partenaires et veillera à ce que la programmation conjointe et la mise en commun des ressources soient maintenues tout au long de la mise en œuvre.

9. *Parties au programme.* Le programme officialisera, si nécessaire, un partenariat avec la NARC, la Banque centrale de Jordanie (CBJ) et la Société de crédit agricole (ACC) ainsi que d'autres entités publiques concernées par le biais de protocoles d'accord.

Certaines organisations de la société civile et de recherche sélectionnées serviront de partenaires clés pour la mise en œuvre des activités de formation et de sensibilisation, en particulier auprès des femmes et des jeunes. Le programme fera également appel à des acteurs du secteur privé pour élargir l'accès au marché, co-investir dans les chaînes de valeur et offrir des possibilités d'emploi durables.

10. *Suivi et évaluation.* Le programme mettra en place un système solide de suivi et d'évaluation afin de suivre la mise en œuvre, les résultats et l'impact de toutes les interventions du programme. L'unité de suivi et d'évaluation du programme sera composée d'un spécialiste du suivi et de l'évaluation formant l'unité centrale de suivi et d'évaluation, et d'unités de suivi et d'évaluation auprès de chaque partenaire de mise en œuvre du programme (PIP). Ces unités travailleront en étroite collaboration avec l'unité centrale afin d'assurer la collecte et la vérification des données, de soutenir les bénéficiaires, de diffuser les informations et de rendre compte des progrès réalisés. Le spécialiste du suivi et de l'évaluation supervisera les activités quotidiennes de suivi et d'évaluation, l'assurance qualité, l'analyse des données et l'établissement de rapports. Un système d'information de gestion du suivi et de l'évaluation (M&E MIS) sur mesure et basé sur le cloud sera développé afin de garantir une collecte et une gestion systématiques, cohérentes et numérisées des données pour toutes les composantes.

Le programme disposera de mécanismes de rapport et de réflexion tant internes qu'externes. Au niveau interne, des rapports mensuels sur les performances seront consolidés par la JEDCO et préparés par les parties chargées de la mise en œuvre. Ces rapports rendront compte des progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés. En outre, l'unité de gestion du projet soumettra des rapports semestriels/annuels présentant les progrès réalisés par rapport aux objectifs annuels et aux objectifs d'évaluation.

11. *Gestion des connaissances.* Le programme générera, gérera et diffusera systématiquement des données probantes afin d'éclairer les opérations, d'influencer les processus politiques et de contribuer à la base de connaissances du FIDA.

12. *Manuel de mise en œuvre du programme.* Le manuel de mise en œuvre du programme fournit un organigramme complet et définit plus précisément les rôles et les responsabilités de chaque acteur, garantissant ainsi la clarté des fonctions et des lignes de responsabilité. Cette structure favorise à la fois une supervision rigoureuse et une mise en œuvre flexible sur le terrain, essentielles pour atteindre les ménages isolés, générer un apprentissage intersectoriel et atteindre les objectifs du programme en matière de transformation rurale inclusive. Le manuel sera mis à jour pendant la phase de démarrage et ajusté si nécessaire tout au long de la mise en œuvre.

Annexe 2*Tableau d'allocation*

1. Affectation du produit des prêts. (a) Le tableau ci-dessous présente les catégories de dépenses admissibles qui seront financées par les prêts, la répartition des montants entre chaque catégorie du financement et les pourcentages des dépenses pour les éléments à financer dans chaque catégorie :

Catégorie	Montant du prêt PBAS alloué en EUR	Montant du prêt BRAM alloué en EUR	Pourcentage
Équipements et matériaux		90 000	100 % hors taxes
Services de conseil	1 295 000	666 000	100 % net d'impôts et autres cofinanciers
Subventions et aides	2 564 000	2 808 000	100 % net des contributions des bénéficiaires
Fonds de crédit et de garantie		2 925 000	100 % net des contributions des bénéficiaires et autres cofinanciers
Salaires et indemnités		1 231 000	100 % net des autres cofinanciers
Non affectés	429 000	857 000	
TOTAL	4 288 000	8 577 000	

Annexe 3*Clauses spéciales***I. Dispositions générales**

Conformément à la section 12.01(a)(xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou en partie, le droit de l'Emprunteur de demander des retraits du Compte de prêt si l'Emprunteur a manqué à l'une des clauses restrictives énoncées ci-dessous et si le Fonds a déterminé que ce manquement a eu ou est susceptible d'avoir un effet défavorable important sur le Programme :

- 1.** Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'accord de financement, le programme se procurera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément à la pratique en vigueur dans les programmes actuellement soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
- 2.** *Planification, suivi et évaluation.* L'emprunteur veillera à ce qu'un système de planification, de suivi et d'évaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois suivant la date d'entrée en vigueur du présent accord.
- 3.** *Genre.* L'emprunteur veillera à ce que le programme s'attaque aux obstacles liés au genre et à l'âge en améliorant l'accès aux actifs productifs, aux opportunités d'emploi, aux pratiques adaptatives, aux technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre et au développement de l'esprit d'entreprise.
- 4.** *Sécurité foncière.* L'emprunteur veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus d'indemnisation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
- 5.** *Mesures anticorruption.* L'emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations.
- 6.** Harcèlement sexuel, exploitation et abus sexuels. L'Emprunteur et les Parties au Programme veilleront à ce que le Programme soit mis en œuvre conformément aux dispositions de la Politique du FIDA en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels, telle qu'elle peut être modifiée de temps à autre.
- 7.** Tous les biens, services, équipements et véhicules financés par le financement doivent être utilisés exclusivement aux fins du programme sous la responsabilité du directeur du PMCU.
- 8.** Outil de suivi des contrats du portail client du FIDA (ICP). L'emprunteur doit s'assurer qu'une demande est envoyée au FIDA pour accéder à l'outil de suivi des contrats d'approvisionnement du programme dans le portail client du FIDA (ICP). L'emprunteur doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'outil de suivi des contrats d'approvisionnement du programme du portail client du FIDA (ICP) en ce qui concerne l'approvisionnement en biens, travaux, services, services de conseil, services autres que de conseil, contrats communautaires, subventions et contrats de financement. L'emprunteur doit s'assurer que les données contractuelles sont mises à jour tous les trimestres pendant la mise en œuvre du programme.
- 9.** Personnel clé du programme : Afin de contribuer à la mise en œuvre du programme, le gestionnaire de programme, le spécialiste financier, le spécialiste du suivi et de l'évaluation, le spécialiste de la gestion des connaissances, le spécialiste des achats, le spécialiste de l'inclusion sociale et de l'égalité des sexes, le spécialiste de la chaîne de valeur et le spécialiste du financement rural, sauf accord contraire avec le FIDA, emploient ou font employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et le mandat satisfont le FIDA. Le personnel clé du programme sera détaché auprès de l'unité de mise en œuvre du projet (PIU/PMU) s'il s'agit de fonctionnaires, ou recruté dans le cadre d'un contrat de consultant conformément à la méthode de sélection des consultants individuels prévue dans le manuel des achats du FIDA, ou

toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés qui soit acceptable pour le FIDA. Le recrutement du personnel clé du programme est soumis à l'examen préalable du FIDA [tout comme le licenciement du personnel clé du programme]. Le personnel clé du programme est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est subordonné à des performances satisfaisantes. Tout contrat signé pour le personnel clé du programme doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (les plus strictes étant retenues) afin de satisfaire aux conditions du SECAP actualisé du FIDA. Les contrats d' s à court terme répétés doivent être évités, sauf si ils sont justifiés de manière appropriée dans le contexte du [programme].

II. Dispositions SECAP

1. Pour les programmes présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques élevés ou importants, l'emprunteur/le bénéficiaire doit mettre en œuvre le programme conformément aux mesures et aux exigences énoncées dans les [évaluations d'impact environnemental et social (EIES)/cadres de gestion environnementale, gestion environnementale, sociale et climatique (ESCMF) et/ou des plans/cadres d'action de réinstallation (RAP/F) et des plans de gestion environnementale, sociale et climatique (ESCMP) pour les programmes à haut risque, et des ESAs abrégées et/ou des RAP/F et ESCMP abrégés pour les programmes à risque important, et des plans de consentement libre, préalable et éclairé (FPIC), les plans de mise en œuvre du FPIC, les plans pour les peuples autochtones (IPP), les plans de gestion des pesticides, les plans de gestion des ressources culturelles et les plans pour les découvertes fortuites] (les « plans de gestion »), selon le cas, pris conformément aux exigences du SECAP et mis à jour de temps à autre par le Fonds.

L'Emprunteur ne peut modifier, changer ou renoncer à aucune disposition du ou des Plans de gestion, sauf si : (i) le Fonds y consent par écrit et (ii) l'Emprunteur s'est conformé aux exigences applicables à l'adoption initiale du ou des Plans de gestion.

2. L'Emprunteur ne doit pas, et doit veiller à ce que [l'Agence d'exécution, tous ses contractants, ses sous-traitants et ses fournisseurs] ne commencent pas la mise en œuvre des travaux, à moins que toutes les personnes concernées par le Programme n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément au RAP/RAP abrégé spécifique, au FPIC et/ou au calendrier des travaux et des indemnités convenu.

3. L'Emprunteur doit divulguer les rapports préliminaires et finaux de l'EIES et tous les autres plans de gestion pertinents aux parties prenantes du Programme et aux parties intéressées dans un lieu accessible dans la zone concernée par le Programme, sous une forme et dans une langue compréhensibles pour les personnes concernées par le Programme et les autres parties prenantes. La divulgation tiendra compte des besoins spécifiques de la communauté en matière d'information (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou genre).

4. L'Emprunteur doit s'assurer [ou faire en sorte que l'Agence d'exécution et l'Agence de mise en œuvre s'assurent] que tous les documents d'appel d'offres et contrats relatifs aux biens, travaux et services contiennent des dispositions exigeant des entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs qu'ils se conforment à tout moment, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme, aux normes, mesures et exigences énoncées dans l'édition 2021 du SECAP et dans le(s) plan(s) de gestion, le cas échéant.

5. La présente section s'applique à tout événement survenant en relation avec des incidents graves sur le plan environnemental, social, sanitaire et sécuritaire (ESHS) (tel que ce terme est défini ci-dessous), des problèmes liés au travail ou touchant les populations voisines pendant la mise en œuvre du programme qui, en ce qui concerne le programme pertinent du FIDA :

- (i) a un effet négatif direct ou potentiel important ;
- (ii) a considérablement attiré l'attention négative de parties extérieures ou donné lieu à des articles négatifs dans la presse/les médias nationaux ; ou

(iii) donne lieu à des passifs potentiels importants.

Dans un tel cas, l'emprunteur doit :

- Informer rapidement le FIDA ;
- fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents ;
- Consulter les parties concernées par le programme sur les moyens d'atténuer les risques et les impacts ;
- , as appropriate, additional assessments and stakeholders' conformément aux exigences du SECAP ; et
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de réclamation au niveau du programme conformément aux exigences du SECAP ; et
- Proposer des modifications, y compris des mesures correctives au(x) plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux conclusions de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un incident ESHS grave désigne un incident, un accident ou une plainte grave lié à des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), sanitaires et sécuritaires (ESHS) qui survient dans le cadre du prêt ou dans le cadre des activités de l'emprunteur. Les incidents ESHS graves peuvent comprendre des incidents (i) environnementaux ; (ii) professionnels ; ou (iii) liés à la santé et à la sécurité publiques ; ou (iv) de nature sociale, ainsi que des plaintes et griefs importants adressés à l'emprunteur (par exemple, toute explosion, déversement ou accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination environnementale importante, des accidents impliquant des membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant le personnel du programme ou en relation avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une indemnisation insuffisante pour la réinstallation, des perturbations des écosystèmes naturels, des pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones au consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police/d'autres autorités chargées de l'application de la loi, telle que la perte de vies humaines, la violence sexuelle ou la maltraitance d'enfants, qui (i) ont ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important ; ou (ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative importante de la part de parties extérieures ou (iii) de donner lieu à des reportages négatifs importants dans les médias/la presse ; ou (iv) donnent lieu ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes).

6. L'Emprunteur doit s'assurer [ou faire en sorte que l'Agence d'exécution, l'Agence de mise en œuvre, les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent] que les processus pertinents définis dans l'édition 2021 du SECAP ainsi que dans le(s) plan(s) de gestion (le cas échéant) sont respectés.

7. Sans préjudice de ses autres obligations en matière de rapports au titre du présent accord, l'Emprunteur fournira au Fonds :

- des rapports semestriels – ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds – sur l'état de conformité aux normes, mesures et exigences énoncées dans l'édition 2021 du SECAP, les ESCMP et le plan de gestion (le cas échéant) ;
- Signaler tout incident ou accident social, environnemental, sanitaire ou sécuritaire survenu pendant la phase de conception ou la mise en œuvre du programme et proposer des mesures correctives. L'emprunteur/le bénéficiaire divulguera les informations pertinentes contenues dans ces rapports aux personnes concernées dès leur soumission ; et
- Rapports sur tout manquement au respect des normes, mesures et exigences énoncées dans l'édition 2021 du SECAP et dans le(s) plan(s) de gestion (le cas échéant), dès qu'il en a connaissance.

8. En cas de contradiction/conflit entre le(s) plan(s) de gestion, le cas échéant, et l'accord de financement, l'accord de financement prévaudra.

Cadre logique

Cadre logique

Hiérarchie des résultats	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses				
	Nom	Référence	À mi-parcours	Objectif final	Source	Fréquence	Responsabilité					
Sensibilisation	1. Personnes bénéficiant des services promus ou soutenus par le projet				Système de suivi et d'évaluation	Semestriel/Annuel	PMCU, M&E Unité, partenaires de mise en œuvre, responsables de composantes					
	Hommes - Hommes	0	3394	8485								
	Femmes - Femmes	0	2263	5657								
	Jeunes - Jeunes	0	1697	4243								
	Nombre total de personnes bénéficiant des services - Nombre de personnes	0	5657	14142								
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés											
	Ménages dirigés par des femmes - Ménages	0	0	3535								
	Ménages - Ménages	0	5657	14142								
	1.b Estimation du nombre total correspondant de membres des ménages											
	Membres du ménage - Nombre de personnes	0	26587	66467								

Objectif du projet Réduire la pauvreté rurale, l'insécurité alimentaire et accroître la résilience des ménages face aux défis économiques et climatiques dans un contexte de pénurie d'eau.	Réduction de la prévalence de l'insécurité alimentaire mesurée à l'aide de l'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire (FIES)				Enquête COI (méthodologie FIES)	Référence, à mi-parcours et à la fin	PMCU, M&E (référence, mi-parcours et évaluation d'impact sous-traitants)	La stabilité politique et économique prévaudra en Jordanie
	Pourcentage de réduction - Pourcentage (%)	0	5	15				
	Ménages déclarant une augmentation de leur résilience mesurée par leur capacité à se remettre des chocs (ATR)				Enquête COI	Référence, mi-parcours et achèvement	PMCU, M&E Unité (référence, mi-parcours et évaluation d'impact sous-traitants)	La stabilité politique et économique prévaudra en Jordanie
	Ménages - Pourcentage (%)	0	10	25				
	Ménages - Nombre	0	1414	35				
	Ménages connaissant une mobilité économique ascendante (mesurée par des indicateurs d'actifs, c'est-à-dire les actifs du ménage et les actifs productifs)				Enquête COI	Référence, mi-parcours et achèvement	PMCU, M&E Unité (évaluation de référence, à mi-parcours et d'impact entrepreneurs)	La stabilité politique et économique prévaudra en Jordanie
	Ménages - Pourcentage (%)	0	10	20				
	Ménages - Nombre	0	1414	2828				
Objectif de développement Améliorer la productivité et les revenus des petits exploitants agricoles et créer des emplois durables grâce à un soutien adapté aux acteurs dans les domaines sélectionnés.	2.2.1 Personnes ayant obtenu un nouvel emploi ou de nouvelles opportunités d'emploi				Système de suivi et d'évaluation, enquête COI	Référence, à mi-parcours et à la fin	PMCU, M&E et IP (référentiel, évaluation à mi-parcours et évaluation d'impact)	La stabilité politique et économique prévaudra en Jordanie
Hommes - Hommes	0	880	2200					
Femmes - Femmes	0	880	2200					
Jeunes - Jeunes	0	528	1320					
Nombre total de personnes ayant trouvé un nouvel emploi/de nouvelles opportunités d'emploi - Nombre de personnes	0	1760	4400					

<p>chaînes de valeur, y compris les MPME rurales, afin de renforcer leur intégration dans des systèmes agroalimentaires compétitifs et résilients.</p>	<p>Les petits agriculteurs et les MPME déclarant une augmentation d'au moins 20 % de leurs revenus provenant d'activités agricoles dans les chaînes de valeur ciblées</p> <ul style="list-style-type: none"> 				<p>Enquête COI</p>	<p>Référence, mi-parcours et achèvement</p>	<p>PMCU, M&E Unité (contractants chargés de l'évaluation de référence, à mi-parcours et d'impact)</p>	
	Petits exploitants agricoles - Nombre	0	880	2200				
<p>Résultat 1.1 Amélioration des pratiques de gestion des sols et de l'eau, et adoption d'intrants et de technologies résilients au climat afin d'améliorer l'adaptation au climat et l'efficacité des ressources.</p>	<p>Augmentation en pourcentage de la productivité totale des facteurs</p>				<p>Enquête COI, système de suivi et d'évaluation</p>	<p>Référence, mi-parcours et achèvement</p>	<p>PMCU, M&E Unité (référence, évaluation à mi-parcours et évaluation d'impact sous-traitants)</p>	<p>Le renforcement des capacités aboutit à l'adoption d'intrants et de technologies résilients au climat</p>
	Pourcentage - Pourcentage (%)	0	5	15				
<p>3.2.2 Ménages déclarant avoir adopté des technologies et des pratiques durables sur le plan environnemental et résilientes au climat</p>	<p>Nombre total de membres des ménages - Nombre de personnes</p>				<p>Enquête COI</p>	<p>Référence, mi-parcours et achèvement</p>	<p>PMCU, M&E Unité (sous-traitants chargés de l'évaluation de référence, à mi-parcours et d'impact)</p>	
	Ménages - Pourcentage (%)	0	40	80				
<p>3,2,1 Tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tCO₂e) évitées et/ou séquestrées⁵</p>	<p>Ménages - Ménages</p>				<p>Méthodologie FAO Ex-act</p>	<p>Achèvement</p>	<p>FIDA/FAO PMCU M&E Unité</p>	
	Hectares de terres - Superficie (ha)	0	280	401				

⁵Ces objectifs sont basés sur l'analyse ex ante (ex post) précédente du REGEP, qui a conclu à des émissions négatives de GES pour le projet. Les résultats ont montré un bilan carbone total de - 4 633 tCO₂-eq sur 20 ans (10 ans de mise en œuvre et 10 ans de capitalisation) grâce à la mise en œuvre des activités du projet, pour une superficie totale de 401 hectares. Le projet a donc contribué à augmenter la séquestration du carbone. Comme le REGEP UP prévoit des activités d'atténuation similaires, l'analyse REGEP exacte précédente a été utilisée comme référence finale pour le REGEP UP. Les principales activités qui contribueront à la séquestration des GES et donc à l'atténuation du changement climatique comprennent une meilleure capacité de séquestration du carbone dans les sols grâce à des pratiques agricoles résilientes dans les cultures annuelles et pérennes, une utilisation efficace des engrains et l'accès à des technologies efficaces sur le plan énergétique. Le montant ex post des émissions de GES du REGEP UP sera réévalué lors de l'examen à mi-parcours.

	tCO2e/20 ans - Nombre	0	1853	4633				
	tCO2e/ha - Nombre	0	4,6	11,6				
	tCO2e/ha/an - Nombre	0	0,2	0				
1.2.3 Ménages déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de production					Enquête COI	Référence, mi-parcours et achèvement	PMCU, M&E Unité (contractants pour l'évaluation de référence, à mi-parcours et d'impact)	
	Ménages - Pourcentage (%)	0	40	80				
	Ménages - Ménages	0	272	544				
	Nombre total de membres du ménage - Nombre de personnes	0	1029	2557				
Augmentation de la valeur des récoltes/unité d'eau					Enquête COI	Référence, mi-parcours et achèvement	PMCU M&E unité ; référence, mi-parcours et évaluation d'impact sous-traitants	
Production 1.1.1 Agriculteurs équipés d'intrants et de technologies résilients au climat, et formés aux pratiques agricoles adaptatives et	Ratio - Pourcentage (%)	0	1,1	1,1				
	3.1.4 Terres soumises à des pratiques résilientes au climat				Système de suivi et d'évaluation	Semestriel/Annuel	PMCU, M&E Unité, partenaires de mise en œuvre, composante responsables	
	Hectares de terres - Superficie (ha)	0	42	1050 ⁶				
	3.1.3 Personnes ayant accès à des technologies qui séquestrent le carbone ou réduisent les émissions de gaz à effet de serre émissions				Système de suivi et d'évaluation	Semestriel/Annuel	PMCU, M&E Unité, partenaires de mise en œuvre,	
	Hommes - Hommes	0	412	1029				

⁶ 2081 ménages bénéficiaires.

Efficacité de l'utilisation de l'eau	Femmes - Femmes	0	274	686			Responsables des composantes	
	Jeunes - Jeunes	0	206	515				
	Nombre total de personnes ayant accès aux technologies - Nombre de personnes	0	686	1715				
	1.1.2 Terres agricoles sous infrastructures hydrauliques construites/réhabilitées					Système de suivi et d'évaluation	Semestriel/Annuel	PMCU, M&E Unité, partenaires de mise en œuvre, responsables de composante
	Hectares de terres - Superficie (ha)	0	292	730 ⁷				
	1.2.4 Ménages déclarant une augmentation de la production					Enquête COI	Référence, mi-parcours et achèvement	PMCU, M&E Unité (contractants pour l'évaluation de référence, à mi-parcours et d'impact)
	Nombre total de membres du ménage - Nombre de personnes	0	5034	12584				Le renforcement des capacités conduit à l'adoption de techniques de production et de transformation améliorées et adaptées aux besoins nutritionnels
	Ménages - Pourcentage (%)	0	40	70				
	Ménages - Ménages	0	1071	2677				Volonté des groupes cibles d'investir dans de nouvelles technologies et/ou
	1.2.2. Ménages déclarant avoir adopté des intrants, des technologies ou des pratiques nouveaux/améliorés							
	Nombre total de membres du ménage - Nombre de personnes	0		14382	Enquête COI	Référence, mi-parcours et achèvement	PMCU, M&E Unité (contractants pour l'évaluation de référence, à mi-parcours et d'impact)	
	Ménages - Pourcentage (%)	0		80				
	Ménages - Ménages	0		3060				

⁷ 680 ménages bénéficiaires (600 ménages bénéficiant de petites subventions pour les infrastructures hydrauliques au titre de la sous-composante 1.1, 80 ménages bénéficiant de subventions au titre de la sous-composante 1.2)

Ménages déclarant une réduction d'au moins 20 % des pertes après récolte pour les produits de la chaîne de valeur ciblée	Enquête COI	Référence, mi-parcours et achèvement	PMCU, M&E Unité (contractants pour l'évaluation de référence, à mi-parcours et d'impact)	Pratiques de production
	Ménages - nombre	0	32	800
	Ménages - pourcentage (%)	0	40	80 ⁸
	Nombre total de membres des ménages - nombre de personnes	0	1504	3760
	1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)			
	Femmes Nombre	0	1540	3850
	Femmes Pourcentage (%)	0	40	70
	Ménages (nombre) - Ménages	0	1540	3850
	Ménages (%) - Pourcentage (%)	0	40	70
IE.2.1 Personnes ayant démontré une amélioration de leur autonomisation	Membres du ménage - Nombre de personnes	0	7238	18095
	Nombre total de personnes - Pourcentage (%)	0	25	50
Nombre total de personnes	0	3536	7072	Enquête COI
	0	25	50	Référence, mi-parcours et achèvement
				PMCU, M&E Unité (référence, mi-parcours et évaluation d'impact)

⁸ 80 % des 1 000 ménages ont accès à des infrastructures post-récolte.

Femmes - Pourcentage (%)	0	25	50				
Femmes - Femmes	0	1768	3536				
Hommes - Pourcentage (%)	0	25	5				
Hommes - Hommes	0	1768	3536				
SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet							
Membres des ménages - Nombre de personnes	0	4243	49850	Enquête COI et système de suivi et d'évaluation	À mi-parcours et à la fin	PMCU, M&E Unité (sous-traitants chargés de l'évaluation à mi-parcours et de l'évaluation d'impact)	
Ménages - Pourcentage (%)	0	30	75				
Ménages - Ménages	0	19940	10607				
Production 1.2.1 Renforcement des capacités et des connaissances des petits producteurs et des MPME rurales	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production				Système de suivi et d'évaluation	Semestriel/Annuel	
	Hommes formés à la culture - Hommes	0	1070	2677			
	Femmes formées à l'agriculture - Femmes	0	459	1148			
	Jeunes formés à l'agriculture – Jeunes	0	459	1148			
	Nombre total de personnes formées à l'agriculture - Nombre de personnes	0	1529	3825			
	Personnes formées à la transformation artisanale à domicile				Système de suivi et d'évaluation	Semestriel/Annuel	PMCU, M&E Unité, partenaires de mise en œuvre, responsables de composantes, prestataires de services dispensant les formations
	Femmes formées à la transformation - Nombre	0	1000	2500			
	Jeunes formés au traitement - Nombre	0	500	1250			PMCU, M&E Unité, partenaires de mise en œuvre, responsables de composantes, prestataires de services

Nombre total de personnes formées au traitement - Nombre de personnes	0	1000	2500			dispensant les formations	
Foyers dirigés par des femmes formés à la transformation - Nombre	0	250	625				
2.1.2 Personnes formées aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise							
Hommes - Hommes	0	940	2350	Système de suivi et d'évaluation	Semestriel/Annuel	PMCU, M&E Unité, partenaires de mise en œuvre, responsables de composantes, prestataires de services dispensant les formations	
Femmes - Femmes	0	1410	3525				
Jeunes - Jeunes	0	940	2350				
Personnes formées aux IGA ou à la gestion budgétaire (total) - Nombre de personnes	0	2350	5875				
Personnes formées à la manutention après récolte							
Hommes - Nombre			600	Système de suivi et d'évaluation	Semestriel/Annuel	PMCU, M&E Unité, partenaires de mise en œuvre, responsables de composantes, prestataires de services dispensant les formations	
Femmes - Nombre			400				
Jeunes - Nombre			300				
Personnes formées à la manutention après récolte (total) - Nombre de personnes			1000				
Installations de transformation et de stockage réhabilitées et équipées							
Nombre total d'installations	0	20	50	Système de suivi et d'évaluation	Semestriel/Annuel	PMCU, M&E Unité, partenaires de mise en œuvre, responsables de composantes	

Installations de traitement reconstruites/équipées	0	5	14				
Installations de stockage reconstruites/équipées	0	15	36				
2.1.1 Entreprises rurales ayant accès à des services de développement commercial							
Entreprises rurales - Entreprises	0	20	50	Système de suivi et d'évaluation	Semestriel/Annuel	PMCU, M&E Unité, partenaires de mise en œuvre, responsables de composantes, prestataires de services assurant les formations	
1.1.8 Ménages bénéficiant d'un soutien ciblé pour améliorer leur alimentation							
Nombre total de participants - Nombre de personnes	0	2200	5500	Système de suivi et d'évaluation	Semestriel/Annuel	PMCU, M&E Unité, partenaires de mise en œuvre, responsables de composantes, prestataires de services dispensant les formations	
Hommes - Hommes	0	880	2200				
Femelles - Femelles	0	1320	3300				
Ménages - Ménages	0	2200	5500				
Membres des ménages bénéficiaires - Nombre de personnes	0	10340	25850				
Jeunes - Jeunes	0	880	2200				
Production 1.2.2 Subventions de contrepartie pour la production et	1.1.3 Accès des producteurs ruraux aux intrants de production et/ou aux ensembles technologiques				Système de suivi et d'évaluation	Semestriel/annuel	Unité de suivi et d'évaluation, responsables des composantes et IP
	Hommes - Hommes	0	210	525			
	Femelles - Femelles	0	210	525			

Traitement fourni pour améliorer les chaînes de valeur inclusives et résilientes au changement climatique	Jeunes - Jeunes	0	168	420	Système de suivi et d'évaluation	Semestriel/Annuel	Unité de suivi et d'évaluation, responsables des composantes et IP					
	Total des producteurs ruraux - Nombre de personnes	0	420	1050								
	Valeur des subventions de contrepartie pour l'amélioration de la chaîne de valeur et la résilience au changement climatique											
	Montant versé pour l'amélioration de la chaîne de valeur - Montant (en milliers de dollars américains)	0	437	223								
	Montant déboursé pour la résilience climatique - Montant (en milliers de dollars américains)	0	371	1889								
	Valeur des subventions pour la production et la transformation à petite échelle											
	Montant versé - Argent (en milliers de dollars américains)	0	1932	5100								
	1.2.5 Ménages déclarant utiliser des services financiers ruraux											
	Nombre total de membres du ménage - Nombre de personnes	0	5137	12850								
	Ménages - Pourcentage (%)	0	40	80								
Résultat 2 Amélioration de l'accès à la aux services financiers inclusifs pour les MPME, renforçant ainsi leur intégration dans les chaînes de valeur.	Ménages - Ménages	0	1093	2734								
	1.2.6 Prestataires de services financiers partenaires dont le portefeuille à risque ≥ 30 jours est inférieur à 5 %											
	Pourcentage - Pourcentage (%)		90	90	Système de suivi et d'évaluation	Semestriel/annuel	PMCU, M&E Unité, responsable de composante et PFI	Intérêt des institutions financières partenaires (PFI) et des MPME à participer au projet Environnement politique favorable à l'inclusion financière				
Résultat 2,1 Sur mesure	Valeur des prêts accordés aux micro, petites et moyennes entreprises											
					Système de suivi et d'évaluation		PMCU, M&E Unité,					

services financiers fournis et amélioration des connaissances financières	Valeur des prêts aux microentreprises - Argent (en milliers de dollars américains)	0	9492	23730	Système de suivi et d'évaluation	Semestriel/Annuel	Responsable du volet et institutions financières privées		
	Valeur des prêts aux PME - Montant (en milliers de dollars américains)	0	700	1890					
	1.1.5 Personnes vivant en zone rurale ayant accès à des services financiers						PMCU, M&E Unité, responsable de composante et institutions financières privées		
	Hommes vivant en zone rurale ayant accès à des services financiers - crédit - Hommes	0	956	2392					
	Femmes des zones rurales ayant accès à des services financiers - crédit - Femmes	0	410	1025					
	Jeunes des zones rurales ayant accès à des services financiers - crédit - Jeunes	0	546	1367					
	Nombre total de personnes ayant accès à des services financiers - crédit - Nombre de personnes	0	1366	3417 ⁹					
	1.1.7 Personnes vivant en milieu rural formées à la littératie financière et/ou à l'utilisation des produits et services financiers						PMCU, M&E Unité, responsable de composante et Ips, prestataires de services		
	Hommes - Hommes	0	1400	3500					
	Femmes - Femmes	0	600	1500					
	Jeunes - Jeunes	0	800	200					

⁹ Prêts aux PME – 27, dont 30 % de femmes, 40 % de jeunes et microcrédits – 3 390, dont 30 % de femmes, 40 % de jeunes.

	Personnes formées dans les zones rurales à l'utilisation de FL et/ou de FProd et Services (total) - Nombre de personnes	0	2000	500			dispensant les formations	
Résultats 2.2 Renforcement des capacités techniques des institutions financières privées	1.1.6 Prestataires de services financiers aidés à mettre en œuvre des stratégies de sensibilisation et des produits financiers et services aux zones rurales	Système de suivi et d'évaluation	Semestriel/Annuel	PMCU, M&E Unité, responsable de composante et PFI, prestataires de services fournissant le AT				
	Prestataires de services - Prestataires de services	0	6	6 ¹⁰				
Résultats 3. Influencer les politiques et éclairer la gouvernance des programmes grâce à la production de connaissances et à la promotion de chaînes de valeur inclusives et durables qui contribuent à la sécurité alimentaire.	Politique 3 Lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles proposées aux décideurs politiques pour approbation, ratification ou modification	Système de suivi et d'évaluation	Semestriel/annuel	PMCU M&E Unité, responsable du volet, responsable de la gestion des connaissances	Volonté des décideurs politiques d'élaborer/d'adopter de nouvelles politiques			
	Nombre - Nombre	0	1	1				
	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer les décisions des autorités locales et des prestataires de services liés au projet prestataires de services soutenus par le projet	Enquête COI et système de suivi et d'évaluation	À mi-parcours et à la fin	PMCU, M&E (Enquête COI à mi-parcours et à la fin du projet)	Enquête COI et système M&E			
	Membres du ménage - Nombre de personnes	0	4243	49850				

¹⁰ Comprend 5 banques et l'ACC.

	Ménages - Pourcentage (%)	0	3	7			entrepreneurs chargés de l'évaluation)	
	Ménages - Ménages	0	19940	10607				
Résultats 3.1 Données probantes et produits de connaissance sur les modèles de chaînes de valeur inclusives efficaces et leur contribution à la sécurité alimentaire et à la nutrition produits	Politique 1 Produits de connaissances pertinents pour les politiques réalisés	Nombre - Produits de connaissances	0	1	2	Système de suivi et d'évaluation	Semestriel/annuel	PMCU M&E Unité, responsable de composante, responsable KM

Matrice intégrée des risques du programme

Catégories et sous-catégories de risques	Inhérent	Résiduel
Contexte national		
Engagement politique	Faible	Faible
Risque : près de 1,5 million d'électeurs (31 % de participation) ont voté le 10 septembre 2024 pour élire les membres de la Chambre des représentants. Ces élections étaient les premières à se tenir dans le cadre des nouvelles lois sur les partis et les élections adoptées après la création par le roi Abdallah II de Jordanie d'une commission royale chargée de moderniser le système politique en 2021. Le Front d'action islamique (IAF), branche politique des Frères musulmans jordaniens, a remporté un succès significatif lors des élections législatives du pays, obtenant 31 sièges (sur 138), contre sept lors du précédent parlement. Bien que le taux de participation soit aussi faible que lors des élections organisées pendant la pandémie de COVID-19, la situation politique du pays reste stable. À cela s'ajoute le fait que l'engagement politique envers les interventions du FIDA a toujours été très positif, avec une relation solide de plus de 40 ans et neuf programmes mis en œuvre avec succès, dont les phases 1 et 2 du REGEP, que le gouvernement a maintenant demandé d'étendre, soulignant ainsi davantage son engagement envers ce programme.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation : continuer à surveiller toute évolution de la situation politique.		
Gouvernance	Modéré	Modéré
Risque : Dans l'ensemble, la Jordanie dispose d'une structure de gouvernance stable et bien établie. La Jordanie occupe la 47e place du classement de Transparency International en 2023. Selon les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale, la Jordanie obtient généralement de bons résultats en matière d'efficacité gouvernementale et d'état de droit, ce qui témoigne d'un secteur public et d'un système judiciaire relativement efficaces et fiables par rapport à ses homologues de la région MENA. Elle obtient également des scores supérieurs à la moyenne régionale en matière de lutte contre la corruption, ce qui corrobore les conclusions de Transparency International.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation : Assurer l'orientation et la supervision, par exemple, des processus d'approvisionnement, de gestion financière, de recrutement et d'octroi de subventions.		
Macroéconomique	Important	Importantes
Risque : La Jordanie est confrontée à un niveau élevé de dette publique, aggravé par l'instabilité régionale, le ralentissement économique et les coûts liés à l'accueil d'un grand nombre de réfugiés. En 2023, la dette publique jordanienne s'élève à environ 110 % du PIB. L'économie jordanienne dépend fortement de l'aide extérieure et des transferts de fonds, ce qui la rend vulnérable aux chocs extérieurs. Le taux de chômage s'élevait à 24,8 % en 2022, celui des jeunes étant beaucoup plus élevé, à environ 47 %. La Jordanie dépend fortement des importations d'énergie pour répondre à ses besoins énergétiques nationaux, ce qui la rend sensible aux fluctuations mondiales des prix de l'énergie. La Jordanie est l'un des pays les plus touchés par la pénurie d'eau au monde, ce qui représente un risque important pour la productivité agricole, la santé humaine et la stabilité économique globale. Enfin, les risques géopolitiques et l'instabilité dans la région peuvent avoir un impact négatif sur l'économie jordanienne, en particulier sur le tourisme et la confiance des investisseurs.	Important	Important
Mesures d'atténuation : La structure de financement du REGEP-UP comprendra au moins 25 % de subventions afin de réduire les conséquences du lourd endettement auquel le pays est confronté. Le programme mettra également l'accent sur la création d'emplois pour les femmes et les jeunes dans les zones rurales. Il visera également à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et les pratiques résilientes au changement climatique axées sur la gestion des ressources naturelles, en mettant particulièrement l'accent sur la pénurie d'eau.		
Fragilité et sécurité	Faible	Faible
Risque : La Jordanie ne figure pas sur la liste des pays fragiles établie par la Banque mondiale et constitue un pôle de stabilité et de paix dans une région instable. Cependant, sur le plan géopolitique, l'intensification des conflits dans les pays voisins de la Jordanie, à savoir la Palestine et le Liban, a placé la Jordanie dans une situation précaire, ce qui augmente le risque de dommages collatéraux involontaires. Néanmoins, le risque global d'une détérioration significative de la situation sécuritaire dans le pays reste faible et celui-ci devrait maintenir sa position neutre dans les conflits régionaux.	Faible	Faible

Mesures d'atténuation : surveiller de près la situation en étroite collaboration avec le service de sécurité du FIDA et le service de sécurité et de protection des Nations unies		
Stratégies et politiques sectorielles		
Alignement des politiques	Modéré	Modéré
Risque : Il existe un risque que les stratégies et politiques futures de la Jordanie régissant le secteur rural et agricole ne soient pas suffisamment favorables aux pauvres et alignées sur les priorités du FIDA en matière d'inclusion (par exemple, en matière de terres, d'environnement, de climat, de genre, de nutrition, de jeunesse, d'engagement du secteur privé), ce qui compromettrait la mise en œuvre du REGEP-UP et la réalisation des objectifs de développement du programme. Cela est d'autant plus pertinent que la stratégie agricole nationale actuelle du gouvernement expire en 2025, tout comme le plan d'action national pour la croissance verte.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation : L'accent mis par le REGEP-UP sur un développement rural inclusif et économe en eau devrait continuer à s'aligner sur les priorités du gouvernement, même après 2024. Toutefois, le FIDA et ses partenaires en Jordanie (JEDCO et UNCT) continuent de suivre la situation, la FAO étant également impliquée dans le processus d'élaboration des politiques.		
Élaboration et mise en œuvre des politiques		
Risque : les efforts d'extension seront limités par la faible capacité des partenaires nationaux à garantir une adoption généralisée et substantielle en dehors des zones couvertes par le programme. Le service de vulgarisation, en particulier, a montré des limites en matière de rayonnement.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation : Le REGEP-UP collaborera avec des prestataires de services publics et privés afin de diversifier les risques et d'assurer la viabilité commerciale. Toutefois, des efforts concertés seront déployés pour garantir que les institutions publiques essentielles, y compris le service de vulgarisation, s'engagent proportionnellement à leurs capacités.		
Contexte environnemental et climatique		
Vulnérabilité du programme aux conditions environnementales		
Risque : Les principaux enjeux environnementaux liés au champ d'application du programme et aux groupes cibles sont les suivants : dégradation des sols, dégradation des habitats naturels, surexploitation des ressources en eau, pollution des sols, de l'eau et de l'air, traitement inadéquat des déchets au niveau des exploitations agricoles et des MPME, et coordination limitée coordination en matière de gouvernance environnementale et de changement climatique.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation : Le programme devrait intégrer les considérations de durabilité environnementale dans son approche de la chaîne de valeur et dans son volet de financement rural en encourageant des pratiques de gestion intégrée des ressources naturelles, notamment : i) en soutenant une meilleure gestion de l'eau au niveau des exploitations agricoles grâce à la collecte des eaux de pluie ; ii) en encourageant l'enrichissement des sols par l'utilisation d'engrais organiques et de compost afin de réduire l'utilisation de produits chimiques et en fournissant des conseils sur l'utilisation correcte des pesticides et des engrains ; iii) en soutenant les micro-entreprises qui renforcent la sécurité alimentaire et nécessitent un minimum ressources terrestres et hydriques		
Vulnérabilité du programme aux effets du changement climatique		
Risque : le programme sera mis en œuvre dans les 12 gouvernorats, qui peuvent présenter des niveaux d'exposition variables aux aléas et à la variabilité climatique. Cependant, les tendances indiquent que le pays sera confronté à une pénurie d'eau et à une sécheresse accrue, à des crues fluviales, à une plus grande variabilité et à une diminution des précipitations, ainsi qu'à une augmentation des températures accompagnée de vagues de chaleur plus fréquentes. Ces risques exposeront le secteur agricole à des dangers importants, notamment une baisse des rendements agricoles, un stress hydrique accru, une dégradation accrue des sols et des difficultés à maintenir la productivité en raison de conditions météorologiques extrêmes. En outre, ils pourraient exacerber la vulnérabilité des communautés rurales qui dépendent de l'agriculture pluviale, intensifier la concurrence pour des ressources en eau limitées et accroître le coût de l'irrigation, menaçant à la fois la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance.	Modéré	Modérées
Mesures d'atténuation : Afin d'accroître la capacité d'adaptation des populations rurales ciblées, le REGEP UP va : donner la priorité au soutien à la culture économe en eau et à forte productivité hydrique ; soutenir la diffusion et le renforcement des capacités en matière de pratiques résilientes au climat dans l'horticulture irriguée et pluviale, y compris les systèmes d'irrigation goutte à goutte efficaces en termes d'utilisation de l'eau et la maintenance et la gestion optimales de ces infrastructures et systèmes. investir dans des infrastructures de proximité, de collecte de l'eau et de conservation au niveau des champs, dans le suivi et la documentation avec les agriculteurs des avantages socio-économiques et d'adaptation liés à l'économie d'eau, à la productivité et à la conservation des sols.		

Portée du programme		
Pertinence du programme	Faible	Faible
Risque : Risque que les objectifs et les interventions du REGEP UP ne soient pas bien alignés sur les priorités nationales en matière de développement et celles du FIDA, ou qu'ils ne soient pas suffisamment pertinents ou adaptés aux besoins et aux priorités du groupe cible visé.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation : Le REGEP-UP continuera à s'aligner étroitement sur les politiques gouvernementales pertinentes et participera également au débat politique visant à définir le cadre réglementaire et juridique global pour un développement inclusif. Il soutiendra les ambitions de la Jordanie de transformer les petits producteurs et transformateurs en entrepreneurs résilients et commercialement viables, de manière à renforcer la résilience et à garantir une meilleure gestion des ressources naturelles en général et de l'eau en particulier.		
Solidité technique	Faible	Faible
Risque : Le risque que des facteurs liés à la conception technique, tels que la complexité excessive, l'ambition ou l'innovation démesurées, la prise en compte insuffisante des enseignements tirés et des bonnes pratiques, puissent compromettre la mise en œuvre du programme et la réalisation des ambitions en matière d'inclusion.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation : le REGEP-UP s'appuie sur les enseignements tirés de la phase précédente et a explicitement ajusté sa conception afin d'améliorer la robustesse technique dans trois domaines clés :		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Conception plus simple : les investissements les plus sophistiqués, complexes et coûteux se sont avérés avoir une évolutivité limitée. Ceux-ci seront évités et la priorité sera donnée aux innovations rentables, évolutives pour tous les segments du groupe cible et nécessitant des investissements initiaux limités, ces derniers étant particulièrement adaptés aux subventions. 2. Meilleur ciblage : REGEP UP utilisera une approche plus granulaire, les populations rurales pauvres bénéficiant davantage des subventions grâce à des critères de ciblage soigneusement calibrés. Les groupes plus aisés bénéficieront, par exemple, de services de conseil technique et d'un meilleur accès au financement par emprunt. En outre, certaines activités ne seront accessibles qu'aux jeunes entrepreneurs et aux femmes. 3. Plus de résilience : le REGEP UP met également l'accent, sur la base de données techniques éprouvées, sur le renforcement de la résilience des petits exploitants agricoles, notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau et son utilisation efficace. 		
Capacité institutionnelle pour la mise en œuvre et la durabilité		
Modalités de mise en œuvre	Modérées	Faible
Risque : le risque que l'unité de coordination de la gestion du programme (PMCU) ne soit pas suffisamment structurée et manque des ressources humaines nécessaires, en particulier en matière de gestion financière et de gestion des connaissances, comme cela a été le cas par le passé. En outre, la mise en œuvre de la composante RF nécessite une expertise technique dont la PMCU pourrait ne pas disposer. Un autre risque et une leçon tirée du REGEP est la nécessité de séquencer les activités RF, en prévoyant la fournir une assistance technique avant les activités de prêt.	Modéré	Faible
Mesures d'atténuation : L'équipe chargée de la conception du programme a pris en compte des ressources humaines supplémentaires « dédiées » à la gestion financière et à la gestion des connaissances, en plus de la budgétisation des systèmes améliorés pour la gestion financière et le suivi et l'évaluation. Le risque lié à la capacité de mise en œuvre de la composante RF sera atténué en garantissant la présence d'une expertise technique grâce au recrutement de consultants qualifiés. Afin d'assurer un enchaînement efficace des activités RF, un plan détaillé sera élaboré dès le début pour garantir le recrutement de prestataires d'assistance technique avant le lancement des activités de prêt.		
Dispositions en matière de suivi et d'évaluation	Modéré	Risque modéré
Risque : risque que les systèmes de suivi et d'évaluation de l'entité chargée de l'exécution du programme et/ou des partenaires de mise en œuvre (IP) soient inférieurs à la norme.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation : L'équipe chargée de la conception du programme a pris en compte le coût d'un système d'information de gestion (SIG) pour le suivi et l'évaluation pour l'entité chargée de l'exécution (PMCU), bien que le système actuellement utilisé par la PMCU soit jugé moyennement satisfaisant. En ce qui concerne les partenaires d'exécution, la plupart des partenaires envisagés dans cette nouvelle phase sont les mêmes que ceux des phases 1 et 2 du REGEP et leurs systèmes de suivi et d'évaluation sont, dans la plupart des cas, conformes aux normes grâce à l'utilisation d'un SIG.		
Gestion financière du programme	Importante	Important
Organisation et dotation en personnel du programme	Important	Important

Risque : L'absence de personnel à temps plein chargé de la gestion financière et les difficultés de coordination entre les partenaires chargés de la mise en œuvre peuvent nuire à l'efficacité de la surveillance et du contrôle financiers.		
Une PMCU centralisée continuera à fonctionner au sein de la JEDCO, avec le recrutement d'un spécialiste financier et d'un comptable à temps plein dédiés entièrement au programme. Cette équipe centrale sera soutenue par le directeur financier et l'auditeur interne de la JEDCO afin d'assurer une surveillance financière, une coordination et une conformité efficaces conformité aux exigences en matière de gestion financière		
Budgétisation du programme	Modérée	Modéré
Risque : manque de familiarité avec les normes budgétaires du FIDA ; risque de retards et de budgets irréalistes.		
Mesures d'atténuation : le plan de travail et le budget annuels (AWPB) doivent être soumis au moins deux mois avant le début de l'exercice financier. En outre, le programme mettra en place un mécanisme de suivi systématique du budget par rapport aux résultats réels, avec des ajustements opportuns effectués si nécessaire pour garantir le réalisme du budget et son alignement sur les activités du programme.		
Flux financiers du programme/modalités de décaissement	Important	Risque
Risque : structure complexe du fonds ; risque de retards ; flux de fonds provenant de différentes sources.		
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> Rapports financiers intermédiaires trimestriels (IFR) accompagnés d'une prévision de trésorerie et de demandes de retrait (WA) afin de permettre des décaissements en temps opportun et une planification efficace de la liquidité. Un grand livre distinct sera tenu pour chaque source de financement, avec des rapprochements mensuels afin de garantir un suivi et un reporting financiers précis pour tous les flux de financement. Des accords subsidiaires signés entre le ministère de la Planification et de la Coopération internationale (MoPIC), la JEDCO, l'ACC et la CBJ seront requis avant tout décaissement. 		
Contrôles internes du programme	Élevé	Risque élevé
Risque : <ul style="list-style-type: none"> L'incohérence des contrôles internes entre les entités, due à des différences entre les systèmes, à des lacunes en matière de capacités et à la complexité des flux financiers, présente des risques de mauvaise gestion financière, de faiblesse des pièces justificatives et de contrôle fiduciaire. Les capacités d'audit interne limitées de la JEDCO en raison de contraintes budgétaires peuvent entraver l'identification rapide des faiblesses des contrôles et limiter l'assurance quant à l'utilisation des subventions et des prêts accordés aux bénéficiaires finaux aux fins prévues. 		
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> Respect du règlement sur le contrôle financier (2011) et de son amendement (2015) pour guider les processus de contrôle et la séparation des tâches. Adopter la gestion financière du PIM, qui a été préparée lors de la conception. Dans la mesure du possible, inclure la vérification d'un échantillon de prêts et de subventions versés aux bénéficiaires finaux dans le cadre du plan de travail annuel de l'audit interne. Inclure dans le cahier des charges de l'audit externe annuel une exigence de vérification par sondage des subventions et des prêts accordés aux bénéficiaires finaux. 		
Comptabilité et rapports financiers du programme	Important	Risque important
Risque : Des systèmes comptables inadéquats, un personnel limité et des incohérences dans les normes comptables exigées par différents bailleurs de fonds peuvent entraîner des retards, erreurs dans les rapports et une transparence réduite dans les rapports financiers.		
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système logiciel comptable approprié Adopter les normes IPSAS pour la comptabilité du programme Surveiller systématiquement les dépenses réelles engagées par les partenaires de mise en œuvre et les lignes de crédit. Saisir et enregistrer les contributions nationales. Soumettre en temps voulu les rapports financiers intermédiaires trimestriels 		
Audit externe du programme	Important	Risque important

Risque : Le non-respect du champ d'application de l'audit défini dans les termes de référence (TdR) approuvés et les retards dans la soumission des rapports d'audit externe peuvent compromettre la responsabilité et la conformité fiduciaire.		
Mesures d'atténuation : Faire appel au Bureau d'audit de Jordanie pour réaliser un audit externe et discuter du calendrier d'audit avant la fin de l'exercice financier. Organiser une réunion d'audit préalable et postérieure réunion avec l'auditeur avant et après l'audit afin de discuter des termes de référence et du projet de rapport d'audit.		
Programme d'approvisionnement		
PARTIE A du PRM	M	M
Pilier I – Cadre juridique, réglementaire et politique	M	M
Risque : Le système juridique est moderne (2022), mais il s'agit d'un modèle hybride combinant décentralisation (jusqu'à un certain seuil) et centralisation (au-delà du seuil). Plusieurs comités et parties prenantes participent à l'exécution des marchés publics et il n'existe pas de manuel ou de lignes directrices détaillées. Très peu de modèles de marchés publics sont utilisés. L'octroi de subventions n'est pas réglementé au niveau national et doit suivre des procédures claires et transparentes.		
Mesures d'atténuation : Le programme utilisera les modèles du FIDA pour toutes les activités d'approvisionnement, à l'exception des NCB et des achats. Les ICB et les services de conseil suivront les procédures et les modèles du FIDA. Un PIM détaillé couvrant les procédures d'approvisionnement et d'octroi de subventions devrait être élaboré, y compris une matrice RACI pour les rôles et les responsabilités. Une stratégie d'approvisionnement est élaborée pour concevoir les activités d'approvisionnement et les programmes de subventions essentiels et sera mise à jour chaque année.		
Pilier II : Cadre institutionnel et capacité de gestion	M	M
Risques : L'absence de planification stratégique des achats, le taux de rotation élevé du personnel chargé des achats au sein de l'unité de mise en œuvre du projet (UMP), la participation d'un grand nombre de comités et de personnes extérieures à l'UMP aux évaluations, le rôle ambigu des entités centrales de réglementation et de contrôle, et l'alignement entre le plan de travail annuel (AWB) et le programme de travail (PP) constituent les principaux risques.		
Mesures d'atténuation : Le programme utilisera OPEN pour la planification des achats et pour s'aligner sur l'AWPB ; pour appliquer les seuils PAL ; pour la formation à BUILDPROC et SUSTAIN et pour renforcer les capacités d'achat dans le cadre du programme financé par les bailleurs de fonds pour le personnel de l'unité de mise en œuvre et des comités ; les missions de démarrage, de supervision et d'appui du FIDA évalueront les performances du programme pendant la mise en œuvre des achats. Le RACI au sein du PIM précisera les rôles et les responsabilités, et le personnel du comité devra bien connaître le PIM et les modèles du FIDA.		
Pilier III – Opérations d'approvisionnement et pratiques du marché	S	<u>S</u>
Risque : Le risque lié aux opérations de passation des marchés publics et aux pratiques de marché est « important » en raison des faiblesses constatées concernant le manque d'informations statistiques sur la gestion des contrats, le dialogue et les partenariats limités entre les secteurs public et privé, et l'absence d'engagement stratégique sur le marché.		
Mesures d'atténuation : L'unité de mise en œuvre du projet élaborera un cadre solide de gestion des contrats dans le PIM, comprenant une matrice RACI détaillée. La stratégie d'approvisionnement devrait inclure une analyse approfondie du marché et des approches d'engagement. Le FIDA soutiendra les programmes afin qu'ils se conforment à ses exigences en matière de SECAP.		
Pilier IV – Responsabilité, intégrité et transparence du système de passation des marchés publics	M	M
Risque : Les principaux risques comprennent l'ambiguité des fonctions de contrôle, d'audit et d'examen en ce qui concerne les programmes du FIDA, la participation limitée de la société civile et le fonctionnement peu clair des mécanismes de lutte contre la corruption.		
Mesures d'atténuation : Le PIM définira clairement les rôles et les responsabilités en matière de contrôle interne, de contrôle externe, d'audit et d'examen. Les lignes directrices de l'IFAD pour les exclusions croisées et les signalements seront adoptées pour tous les marchés publics et toutes les subventions.		
PARTIE B de l'IPRM		
Évaluation de la complexité du programme	L	L
Risque : Aucun		

Mesures d'atténuation : sans objet		
Évaluation de la capacité de l'organisme d'exécution	M	M
Risque : JEDCO possède une grande expérience du REGEP ; toutefois, des défis persistent en matière de contrôle et de supervision des subventions, de passation des marchés et de compétitivité dans les services de conseil, d'efficacité des fonctions d'audit, d'adoption et de mise à jour des PS, et d'intégration des exigences du SECAP dans les subventions.		
Mesures d'atténuation : la JEDCO élaborera une matrice RACI claire pour les différentes phases du cycle des subventions ; elle sensibilisera également le marché des services de conseil dès le lancement du programme et s'efforcera de faire appel à des cabinets de conseil de manière plus efficace et plus compétitive. L'atelier de lancement comprendra une analyse approfondie des PS, qui seront mises à jour immédiatement après et chaque année.		
Impact environnemental, social et climatique		
Conservation de la biodiversité		
Risque : Il est peu probable que le programme REGEP-UP ait un impact majeur sur la biodiversité en Jordanie. Le programme REGEP-UP soutiendra l'horticulture et les activités non agricoles connexes. Ces activités peuvent avoir un impact sur les sols, les eaux souterraines et les eaux de surface telles que les rivières, en raison de la pollution chimique et de la surexploitation si elles ne sont pas gérées de manière durable. La conversion ou la dégradation de la biodiversité peut éventuellement se produire en raison de l'installation d'infrastructures et/ou de l'expansion des activités agricoles.	Modéré	Modéré
Les infrastructures rurales et de transformation à petite et moyenne échelle, telles que les serres, les installations et les machines de conservation de l'eau, ainsi que les intrants agricoles tels que les petits matériaux, les semences et les plantes, seront soutenus par les subventions et les prêts du programme. Ces éléments impliqueront l'achat de ressources naturelles telles que le sable, le gravier et les plantes.		
Mesures d'atténuation : Une fois identifiés, les groupes géographiques d'intervention au sein de chaque gouvernorat seront examinés afin de s'assurer que les activités proposées n'ont aucun impact sur les zones protégées. Le programme évitera les organismes génétiquement modifiés (OGM), qui sont rares en Jordanie, et favorisera plutôt les variétés végétales résistantes à la sécheresse développées par sélection conventionnelle afin de répondre aux défis climatiques locaux. Des infrastructures rurales à petite échelle, telles que des serres et des installations de collecte d'eau, seront construites ou réhabilitées, en veillant à ce qu'elles ne nécessitent pas le déboisement d'habitats naturels (par exemple, l'abattage d'arbres) et qu'elles soient implantées dans des zones agricoles pré-désignées. Afin d'atténuer les risques de pollution des habitats naturels, notamment des sols et de l'eau, le programme mettra l'accent sur les pratiques agricoles durables afin de réduire les impacts environnementaux (voir la section ci-dessous pour plus de détails). La diligence raisonnable et la liste d'exclusion du FIDA s'appliqueront aux prêts accordés dans le cadre de la ligne de crédit afin de garantir qu'aucun financement ne soit accordé à des programmes susceptibles d'avoir des effets négatifs sur la biodiversité, les habitats ou les écosystèmes.		
Afin de traiter les risques environnementaux liés aux achats, le programme proposera aux bénéficiaires une liste de fournisseurs durables, engagés à minimiser leur impact environnemental dans la mesure du possible. Pour les achats gérés directement au niveau de l'unité de gestion du projet, la préférence sera donnée aux fournisseurs qui peuvent démontrer qu'ils ne contribuent pas à une conversion ou à une dégradation significative des habitats naturels ou critiques. Après accord, les banques peuvent imposer aux emprunteurs de prêts importants de privilégier les achats auprès d'un membre du Pacte mondial des Nations unies. Le niveau de risque lié à l'approvisionnement en ressources naturelles est considéré comme modéré.		
Efficacité des ressources et prévention de la pollution		

Risque : La Jordanie est confrontée à des défis importants en matière de pollution des sols et de l'eau en raison de la disponibilité limitée en eau, du ruissellement agricole et des activités industrielles. Le risque lié au programme en matière d'utilisation des ressources et de pollution est modéré. Le programme se concentrera sur la chaîne de valeur horticole et impliquera la production primaire de ressources naturelles vivantes à travers la culture de fruits et légumes. Ce secteur a entraîné le rejet de polluants, notamment des résidus plastiques, des eaux usées mal traitées, des engrains chimiques et des pesticides, qui ont causé la pollution de l'eau et des sols. Par conséquent, il peut exister un risque modéré lié au lessivage des nutriments ou au rejet d'eaux usées en raison aux activités de production et de transformation soutenues par le programme.	Modéré	Modéré
en particulier par l'utilisation autonome d'engrais, d'insecticides ou de pesticides et la transformation à petite échelle de denrées alimentaires et de produits laitiers. Le programme achètera des pesticides et des engrains chimiques pour les parcelles de démonstration afin de montrer le bon dosage. Même si le programme inclura les pesticides dans la liste des produits exclus du soutien financier, les engrains chimiques seront éligibles. Les prêts pourront être utilisés pour acheter à la fois des pesticides et des engrains. Le risque d'une utilisation excessive et autonome de ces produits hautement concentrés peut donc être un danger pour la santé humaine et l'environnement.		
Mesures d'atténuation : Grâce à ses activités de renforcement des capacités, le programme encouragera l'utilisation de doses appropriées de produits agrochimiques, l'adoption de pratiques favorisant une meilleure conservation des sols et de l'eau, notamment l'utilisation d'engrais organiques, de compost, la lutte intégrée contre les ravageurs, l'amélioration du traitement de l'eau et les techniques de couverture des sols. Le programme pourra également soutenir les tests de résidus à niveau maximal et, le cas échéant, l'obtention de certifications. L'achat de pesticides sera exclu des subventions, mais pourra faire l'objet de prêts. Dans le cadre des critères d'éligibilité aux subventions, les infrastructures de stockage de l'eau devront être alimentées par une source d'eau de surface durable, de l'eau réutilisée ou la collecte directe des eaux de pluie. Les agriculteurs qui dépendent de sources d'eau mixtes, y compris les eaux souterraines, pourront bénéficier de technologies permettant d'économiser l'eau s'ils sont prêts à se convertir à des cultures à haute productivité en eau, à dépendre d'une source d'eau autorisée et à ne pas prévoir d'expansion. Conformément à l'objectif du programme de soutenir les pratiques d'économie d'eau, avant que l'investissement ne soit accordé, le programme soutiendra les bénéficiaires par le renforcement des capacités en matière de pratiques agricoles intelligentes face au climat afin de maximiser l'utilisation de l'eau dans l'agriculture grâce à la sélection de cultures économiques en eau, à des techniques de conservation de l'eau, à l'amélioration de la conception et des pratiques d'irrigation et à l'aide à l'évaluation du rendement par mètre cube d'eau utilisé (c'est-à-dire la productivité économique de l'eau). Tous les engrains chimiques et pesticides achetés par le programme pour les parcelles de démonstration ou des subventions (les pesticides sont exclus des subventions du projet) seront placés sous la supervision des services de vulgarisation, qui fourniront des conseils sur leur utilisation et leur dosage corrects. Par ailleurs, le programme encouragera également la lutte intégrée contre les ravageurs et fera la démonstration de pratiques permettant d'éviter les produits agrochimiques, notamment l'utilisation de biopesticides et d'engrais organiques		
Patrimoine culturel		
Risque : Le niveau de risque est faible. Compte tenu de la nature du programme et de l'absence d'éléments d'infrastructure, aucun risque d'impact négatif involontaire sur les sites présentant une valeur culturelle n'est envisagé. En ce qui concerne le patrimoine culturel immatériel, tel que les pratiques traditionnelles de transformation des aliments, qui peuvent avoir une valeur culturelle, aucun risque spécifique n'a été identifié. Le programme vise à aider les femmes productrices et entrepreneuses à investir et à ajouter de la valeur à leurs pratiques traditionnelles de transformation des aliments, mais cela ne devrait pas nuire aux pratiques alimentaires traditionnelles, compte tenu de la nature locale et à petite échelle de ces investissements.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation : le programme investira dans des activités à petite échelle et à domicile.		
Peuples autochtones		
Risque : les Bédouins d'origine jordanienne ne font pas partie du groupe cible et la nature de l'intervention ne devrait pas compromettre leurs droits sur les ressources. Le niveau de risque est donc faible.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation :		
Conditions de travail		

Risque : en matière de santé et de sécurité au travail (SST), aucun problème majeur n'a été identifié lors des visites sur le terrain. Cependant, les travailleurs agricoles du pays sont souvent confrontés à des conditions de travail dangereuses et précaires, qui nécessitent la mise en œuvre de stratégies d'atténuation adéquates. Les risques liés à la SST et aux salaires légaux des travailleurs ruraux pourraient toucher particulièrement les femmes et les réfugiés ; un risque mineur de travail des enfants dans l'agriculture a été identifié. En effet, le secteur agricole est la deuxième industrie qui emploie le plus d'enfants en Jordanie, représentant 27,5 % du total des enfants travailleurs dans le pays. L'incidence du travail des enfants est plus élevée dans les zones rurales reculées. Les enfants engagés dans des travaux agricoles sont exposés à des conditions dangereuses, telles que la manipulation machines dangereuses, exposition à des pesticides nocifs et exécution de	Modéré	Modéré
tâches physiquement exigeantes. Le risque de travail forcé, dans le cadre du REGEP UP, est extrêmement improbable, étant donné que le programme ne prévoit pas de travaux civiques pour le développement des infrastructures n'est pas envisagé dans le cadre du programme.		
Mesures d'atténuation : Le programme sensibilisera les producteurs et les entrepreneurs ruraux à l'importance de se conformer à la législation nationale en matière de conditions de travail, de salaire minimum (260 JD par mois) et de normes de sécurité et de santé au travail lors de l'embauche de travailleurs. Cela sera considéré comme une condition pour bénéficier du soutien du programme. Le risque de travail des enfants dans l'agriculture sera atténué grâce à la mise en œuvre d'activités de sensibilisation spécifiques sur l'impact du travail sur les enfants et sur les dispositions de la loi lors des activités de formation. Des pratiques de travail sûres seront encouragées parmi les petites et moyennes entreprises (PME) actives dans la production et la transformation alimentaires, grâce à la mise en œuvre de formations spécifiques et à des campagnes de sensibilisation aux normes de sécurité et de santé au travail, notamment l'utilisation d'équipements de protection et de trousse de premiers secours. REGEP UP reproduira également l'expérience de REGEP, qui a favorisé un environnement de travail décent dans les micro-entreprises à domicile, principalement dominées par les femmes. Cela comprenait la fourniture de formations et de ressources financières afin de garantir un environnement de travail propre, hygiénique et sûr.		
Santé et sécurité communautaires		
Risque : Le principal risque pour la santé humaine est l'exposition aux pesticides et aux produits agrochimiques qui peuvent être achetés par les agriculteurs ou utilisés par les ouvriers agricoles, parfois sans équipement de protection adéquat. À cela s'ajoute le danger de pollution des eaux souterraines par ces produits chimiques. Aucun impact négatif involontaire sur la nutrition n'est prévu. Bon nombre des chaînes de valeur ciblées sont sensibles à la nutrition (par exemple, l'horticulture, l'huile d'olive, etc.) et les interventions du programme, en particulier celles qui ciblent les petites productrices, soutiennent la transformation d'aliments sains et nutritifs destinés à être vendus sur les marchés locaux. Il s'agit notamment de fruits et légumes séchés ou en conserve, d'herbes aromatiques telles que le thym et l'origan, et de plantes médicinales traditionnelles. En outre, le programme proposera des formations visant à favoriser les changements de comportement en matière d'habitudes alimentaires, en particulier pour promouvoir la diversité alimentaire chez les femmes et lutter contre les carences en micronutriments et l'obésité, qui sont fréquentes chez les femmes. Les activités de développement des entreprises ciblant les femmes et les filles et favorisant processus d'autonomisation économique des femmes peuvent involontairement générer des tensions au sein des ménages, susceptibles de dégénérer en violence domestique (GBV). Selon les partenaires de mise en œuvre du REGEP, ce risque est faible. En effet, les membres masculins de la famille, en particulier ceux issus de familles à faibles revenus et de réfugiés syriens, ont tendance à soutenir la participation des femmes à des activités économiques en dehors du foyer, car ils perçoivent les avantages d'une source de revenus supplémentaire pour l'ensemble de la famille.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation : Le risque d'exposition aux pesticides chimiques sera atténué grâce à la mise en place de formations et de campagnes de sensibilisation sur les effets négatifs potentiels des pesticides sur la santé. Ces mesures seront intégrées au programme de formation des FFS et constituent un élément central de la stratégie du programme visant à promouvoir une agriculture résiliente au climat dans la zone couverte par le programme. Le programme minimisera le risque de violence sexiste en intégrant des sessions de dialogue sur les normes de genre et une sensibilisation à la violence sexiste dans les activités de mobilisation sociale et de formation. La Jordanian River Foundation, qui est l'un des partenaires de mise en œuvre du programme, possède une expérience consolidée dans l'intégration de la sensibilisation à la violence sexiste dans ses opérations. Un système de mécanisme de traitement des plaintes (GRM) sera également mis en place. signaler les cas de violence sexiste.		
Réinstallation physique et économique		
Risque : compte tenu de la nature de l'intervention et de l'absence d'infrastructures à grande échelle, le niveau de risque est faible.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation :		
Intermédiaires financiers et investissements directs		

Risque : Le volet 2 du programme vise à améliorer l'accès au financement rural grâce à une ligne de crédit dédiée gérée par une institution financière nationale bien établie. La Banque centrale de Jordanie et la Coopérative de crédit agricole seront les principaux intermédiaires financiers et faciliteront l'octroi de prêts par le biais de leur mécanisme de financement rural. D'autres banques commerciales et institutions de microfinance seront ensuite impliquées en tant qu'intermédiaires secondaires pour fournir des prêts directement aux PME agricoles et aux particuliers. Les partenaires de l'ACC et de la CBJ ont adhéré à des lignes directrices garantissant des opérations financières éthiques et légales, mais les institutions sont encore en train de mettre en place une gestion environnementale et sociale. Le système (ESMS) pour évaluer, gérer et surveiller les risques et l'impact de leurs	Modéré	Modérés
. Il pourrait donc y avoir un risque de financement de prêts ayant un impact négatif sur le climat, l'environnement et la société. Le risque qui pèse sur l'efficacité des décaissements de prêts dans le cadre du programme tient au problème généralisé du surendettement et aux graves conséquences juridiques du non-remboursement des prêts en Jordanie. Le pays reste l'un des rares au monde où le non-remboursement de dettes, même modestes, peut entraîner une peine d'emprisonnement (même si les sanctions à l'encontre des femmes ont récemment été assouplies). Ce cadre juridique a un effet dissuasif tant sur les emprunteurs que sur les prêteurs. Selon les estimations, jusqu'à un quart de million de Jordaniens pourraient faire l'objet de plaintes pour défaut de paiement, et environ 2 630 personnes, soit 16 % de la population carcérale, seraient emprisonnées pour non-remboursement de prêts ou chèques sans provision. ¹¹ Il est alarmant de constater que 68 % des 158 000 personnes poursuivies en 2023 devaient moins de 5 000 JOD, ¹² ce qui souligne l'ampleur de la vulnérabilité financière et le risque de agraver la détresse des emprunteurs par l'octroi de crédits supplémentaires.		
Mesures d'atténuation : Afin de garantir que l'ACC et la CBJ fonctionnent conformément aux principes SECAP du FIDA et appliquent une diligence raisonnable adéquate en matière environnementale et sociale aux demandes de prêt, les accords signés entre le programme et ces institutions financières comprendront un plan d'action environnemental et social (ESAP) dédié. L'ESAP est conçu pour renforcer et améliorer les systèmes de gestion environnementale et sociale ('ESMS) de l'ACC et de la CBJ. Sa mise en œuvre sera soutenue par le REGEUP grâce à l'assistance technique fournie dans le cadre de la sous-composante 2.2. Des plus amples informations sur l'état actuel des ESMS de chaque institution et les actions ESAP correspondantes sont disponibles dans l'ESCP et ses annexes. Afin d'atténuer le risque de surendettement, le programme mettra en œuvre des procédures strictes de souscription des prêts, qui seront documentées dans le PIM. Ces procédures exigeront des institutions financières privées qu'elles évaluent la solvabilité des emprunteurs en procédant à des vérifications approfondies de leurs antécédents de crédit et de leur endettement avant d'approuver un prêt.		
Changement climatique		
Risque : les zones d'intervention du programme devraient être confrontées à des risques élevés dans les domaines suivants : crues fluviales, glissements de terrain, pénurie d'eau, chaleur extrême et incendies de forêt. Le programme ciblera les zones situées dans les vallées, les régions semi-arides et les berges des fleuves, qui sont particulièrement vulnérables aux risques climatiques. Les secteurs de l'horticulture et de l'agriculture devraient être confrontés à des défis importants en raison du changement climatique. L'augmentation de la sécheresse et la diminution des précipitations réduiront la disponibilité de l'eau tout en augmentant la demande en eau pour l'agriculture, ce qui aura un impact négatif sur la productivité. La hausse des températures pendant la saison de croissance devrait avoir un impact sévère sur les rendements, car les températures extrêmes à court terme, en particulier pendant la floraison, peuvent réduire considérablement la production. La hausse des températures intensifiera le stress thermique sur les cultures et augmentera la perte d'eau par évaporation.	Modéré	Modérées
Mesures d'atténuation : Le programme comprendra : i) un soutien aux cultures à forte productivité hydrique, iii) des investissements dans les infrastructures de collecte, de conservation et de stockage de l'eau, iv) des investissements dans la production maraîchère protégée, v) un soutien aux entrepreneurs ruraux dans les activités qui renforcent la sécurité alimentaire et nécessitent un minimum de terres et de ressources en eau (telles que la production de champignons, la culture hydroponique, la transformation de fruits et légumes secs et en conserve).		
Parties prenantes		
Engagement/coordination des parties prenantes		
Risque : aucun risque n'est envisagé. Il n'y a aucun risque que les principales parties prenantes impliquées dans le programme manifestent peu d'intérêt ou d'engagement envers les objectifs et les activités du programme. Les partenaires locaux chargés de la mise en œuvre ont démontré leur capacité à dialoguer avec le groupe cible et à mobiliser sa participation aux activités du programme. S'appuyant sur le succès des opérations passées, les activités et les mécanismes de mise en œuvre du programme seront conçus de manière à répondre aux intérêts et aux demandes de tous les groupes cibles, y compris les femmes, les jeunes et les réfugiés les plus pauvres.	Faible	Faible

Mesures d'atténuation :		
Griefs des parties prenantes		

11 <https://www.abi.org/feed-item/human-rights-watch-on-imprisonment-for-debt>

12 https://www.petra.gov.jo/include/InnerPage.jsp?ID=49640&lang=ar&name=en_news

<p>Risque : Des processus de traitement des plaintes et des griefs inefficaces (notamment en cas d'allégations de non-respect des normes SECAP du FIDA, de fraude, de corruption ou d'SEA) peuvent conduire à ce que les plaintes des parties prenantes ne soient pas traitées, ce qui pourrait avoir une incidence sur la réalisation des objectifs du REGEP UP. En outre, un système GRM mal conçu pourrait être inaccessible aux groupes les plus vulnérables, tels que les femmes et les réfugiés.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation : le programme sensibilisera les parties prenantes aux mécanismes de plainte et de réclamation disponibles grâce à la mise en place d'un mécanisme de traitement des plaintes dirigé par l'unité de gestion du programme (PMU). Le mécanisme de traitement des plaintes sera entièrement accessible à tous les groupes cibles et sera clairement expliqué aux parties prenantes lors de l'atelier de lancement du programme et aux bénéficiaires pendant les activités du programme. Une campagne d'information sera mise en œuvre en partenariat avec les partenaires locaux chargés de la mise en œuvre afin de garantir que tous les groupes cibles connaissent le système GRM.</p>		